

Conseil d'administration Séance plénière n° 240

9 novembre 2017

PROCÈS VERBAL DE SÉANCE

1.	Diffusion	2
2.	Procès-verbal	4
3	Lista da nrásanca	50

Conseil d'administration

Séance plénière n° 240

9 novembre 2017

Diffusion

-	Monsieur le ministre d'Etat, en charge de la transition écologique et solidaire (Voie administrative : Direction de l'eau et de la biodiversité)	(3 ex.)
-	Mesdames et Messieurs les membres du conseil d'administration	(1 ex.)
-	Mesdames et Messieurs les participants de droit	(1 ex.)
-	Autres agence de l'eau	(1 ex.)



Conseil d'administration

Séance plénière

Jeudi 9 novembre 2017

(de 10 h à 13 h, Salle Sologne)

Ordre du jour

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 22 juin 2017
- 2. Modification du règlement intérieur

BUDGET ET FINANCES

- 3. Budget rectificatif n° 2 de 2017
- 4. Budget initial 2018 et adaptation du programme
- 5. Politique sociale
- 6. Admissions en non-valeur
- 7. Avenant n° 1 de la convention inter-agences relative à la gestion des aides accordées au titre du financement des missions que les départements exercent dans les domaines de l'assainissement, de la protection de la ressource et de la restauration et l'entretien des milieux aquatiques

INFORMATION ET DEBATS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

8. Point d'avancement de l'élaboration du schéma pluriannuel de stratégie immobilière 2017-2021

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROGRAMME

- **9.** Plan d'orientation pour le 11e programme à la suite des résultats de l'évaluation de la politique d'intervention de l'agence de l'eau en faveur des zones humides.
- 10. Mandat de l'évaluation de la politique foncière.
- 11. Préparation du 11^e programme d'intervention

INFORMATION ET DEBATS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

12. Définition des priorités d'engagement pour l'année 2018

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

AIDES

- 13. Décisions d'attribution des aides (Cf tome 2)
- 14. Recours gracieux de la communauté de communes de Château-Gontier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. GOUSSET, premier vice-président :

Bonjour à tous. Je vous informe que la remplaçante de Mme Steinfelder va être nommée dans les meilleurs délais.

Je vous informe également que Mme Saillant a été nommée directrice adjointe auprès de M. Mitteault. Nous accueillons Mme Clermont-Brouillet qui va lui succéder à compter du 1^{er} décembre en qualité de sous-directrice et de commissaire du gouvernement à l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

Mme CLERMONT-BROUILLET:

Bonjour à tous. Je prendrai effectivement mes fonctions au 1^{er} décembre. Je suis aujourd'hui en visite. J'ai profité de l'opportunité de ce conseil d'administration pour vous rejoindre. Je suis actuellement en poste au commissariat général à l'égalité des territoires, l'ancienne DATAR (délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale). Ainsi, je reviens sur les terres de la région Centre où j'ai pu commencer il y a de longues années ma carrière dans l'administration, dans le Loir-et-Cher plus exactement, à la direction départementale de l'agriculture, en qualité de responsable de la mission interservices de l'eau.

Mme SAILLANT:

Quant à moi, je n'abandonne pas les agences de l'eau. Je suivrai l'agence Rhône-Méditerranée-Corse en tant que commissaire du gouvernement, ce que j'ai déjà commencé depuis quelques mois.

M. GOUSSET, premier vice-président :

M. Dufresnoy a, quant à lui, quitté ses fonctions de directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire pour être nommé directeur départemental des finances publiques de l'Essonne. Nous accueillerons son successeur, M. Frank Mordacq, lors des prochaines réunions.

Je présente les excuses de :

- Mme Bouygard, qui est représentée par Mme Moraguez ;
- M. Dufresnoy;
- M. Faucheux, qui a donné pouvoir à Mme Anton;
- M. Fleutiaux, qui a donné pouvoir à M. Gaillet (représenté par M. Frémaux) ;
- M. Gaillet, qui est représenté par M. Frémaux ;
- M. Gamache:
- Mme Gauthier, qui a donné pouvoir à M. Navez (représenté par Mme Ferry) ;
- M. Greliche, qui a donné pouvoir à M. Gaillet (représenté par M. Frémaux) ;
- M. Le Goff;
- Mme Le Saulnier ;
- Mme Lefebvre-Raude;
- M. Méry, qui a donné pouvoir à M. Gousset ;
- M. Navez, qui est représenté par Mme Ferry;
- M. Sellier, qui a donné pouvoir à M. Navez (représenté par Mme Ferry) ;
- M. Specq, qui est représenté par M. Wicker.

Nous allons faire un bilan des événements récents qui ont émaillé la vie de notre bassin depuis le dernier conseil d'administration :

- le 12 septembre à la Maison du parc, commune de Rosnay (Indre): signature d'un contrat territorial 2017-2021 pour préserver les zones humides, en présence de M. Gutton, de M. Chassande et de Nicolas Camphuis, délégué Centre-Loire;
- le 19 septembre à Genillé (Indre-et-Loire) : signature de deux contrats territoriaux (contrat Indrois « espaces naturels sensibles » et contrat de l'Esves), en présence de Nicolas Camphuis ;
- le 21 septembre à Boigny-sur-Bionne (Loiret) : signature du premier contrat territorial sur la Bionne et ses affluents, en présence de Nicolas Camphuis ;

- le 29 septembre à Vihiers (Maine-et-Loire) : signature du contrat territorial Layon-Aubance-Louets, en présence de Bernadette Doret, déléguée Maine-Loire-Océan ;
- le 10 octobre à Clisson (Loire-Atlantique) : signature du contrat territorial pour le vignoble de Nantes, en présence de Bernadette Doret ;
- le 7 octobre à Luynes (Indre-et-Loire) : inauguration de la station d'épuration La Serre, en présence de M. Gutton, Nicolas Camphuis et Catherine Bernard ;
- le 31 octobre à Brest (Finistère): signature d'un accord de programmation pour limiter les flux de pollution en micropolluants et macropolluants dans le port, en présence de M. Gutton;
- le 3 novembre au château de Sainte-Suzanne (Mayenne) : signature d'un contrat « pollutions diffuses » et de deux contrats « milieux aquatiques » en présence de M. Gutton.

M. GERAULT:

Concernant les différents contrats que vous venez de présenter, je m'interroge s'il n'y a pas une réflexion à avoir sur la participation des membres du conseil d'administration à ce type de manifestation parce que nous en découvrons un certain nombre dans la presse.

M. GUTTON:

Les pratiques sont un peu différentes selon les délégations territoriales. En fait, c'est la collectivité avec laquelle nous signons le contrat qui organise la manifestation. En Bretagne, la délégation fournit la liste des membres du comité de bassin inscrits à la commission territoriale.

M. RAYNARD:

Nous faisons de même à la délégation Poitou-Limousin ; nous proposons aux porteurs de projets d'inviter l'ensemble des membres du comité de bassin aux inaugurations.

M. GUTTON:

Nous pouvons envisager d'intégrer systématiquement la pratique dans nos procédures, et que les membres de proximité du comité de bassin puissent venir le cas échéant. Cela permet de constater sur le terrain la réalisation des opérations qui ont été validées en conseil d'administration.

M. GERAULT:

L'idée, c'est effectivement de montrer que les administrateurs sont dans la proximité, mais non pas uniquement présents à Orléans.

M. GOUSSET, premier vice-président :

Le renouvellement partiel du comité de bassin va s'effectuer à notre prochaine réunion de décembre.

M. GUTTON:

Nous sommes engagés dans un renouvellement partiel, quoique relativement important, du comité de bassin. Ce prochain comité de bassin sera stratégique puisque c'est celui qui va permettre d'élire le président, les vice-présidents, les présidents de commissions, mais également, de redésigner les représentants des collèges des collectivités territoriales et des usagers au conseil d'administration, à la demande d'un texte sorti récemment.

Cette désignation est urgente. Nous avions fixé un comité de bassin le 14 novembre. Vous vous souvenez que nous avons dû le décaler au 11 décembre du fait de l'incertitude quant au calendrier de ces désignations. Nous avons un peu progressé en la matière. Concernant les parlementaires, nous avons le député mais il nous manque encore le sénateur ou la sénatrice.

Le bloc qui change le plus, ce sont les conseils départementaux, pour lesquels nous passons de 28 à 19 représentants. L'ADF (Assemblée des départements de France) tarde à fournir la liste des

départements concernés pour que la direction de l'eau et de la biodiversité puisse signer son arrêté.

L'AMF doit également désigner quatre représentants des syndicats de collectivités en charge de l'eau.

Pour le reste, le préfet coordonnateur de bassin a transmis, au fur et à mesure des propositions des structures, les noms à la direction de l'eau et de la biodiversité.

Le collège des usagers accueille un représentant des forestiers. Le Centre national de la propriété forestière a désigné son représentant. Les conseils économiques et sociaux ont redésigné un représentant quand ils en avaient deux du fait de la fusion des nouvelles régions.

La difficulté, c'est que ce comité a lieu dans un mois. Le secrétariat des instances de bassin a envoyé un message aux uns et aux autres, pour que tout le monde ait bien la date, y compris ceux qui potentiellement pourraient être renommés. Nous ferons sans doute, après les choix de l'ADF, un nouveau courrier aux représentants des départements pour repréciser ceux qui restent et ceux qui ne sont pas renouvelés. Nous avions fait passer à l'ADF les noms des participants les plus actifs mais également de ceux qui ne venaient jamais. C'est un critère que l'ADF pourrait utiliser pour faire le choix des départements retenus. Il faut savoir que certains représentants départementaux n'ont jamais été vus au comité de bassin.

M. GOUSSET, premier vice-président :

Je précise qu'au cours de ce comité de bassin, nous allons procéder à l'élection des représentants des collectivités territoriales et des usagers au conseil d'administration.

M. GUTTON:

Nous devons renouveler les membres du conseil d'administration. Or le 12 décembre, le lendemain du comité de bassin, nous avons une commission Programme/Budget et Finances du conseil d'administration qui doit se réunir en même temps que la commission Finances et Programmation du comité de bassin. Il faudra que tous les administrateurs soient bien présents à cette commission essentielle qui doit travailler sur le 11^e programme. Cette réunion durera toute la journée, l'objectif étant de rebalayer l'ensemble des dispositifs actuels du programme d'intervention pour déterminer ce qui est maintenu, ce qui ne l'est pas ou ce qui nécessite une adaptation dans le cadre du 11^e programme.

M. FAUCONNIER:

M. le directeur, j'attire votre attention sur le fait que certes, la programmation est exceptionnelle. Cependant, elle aura lieu un lundi. Cela oblige ceux qui viennent de très loin à arriver le dimanche, ce qui, convenez-en, n'est pas très pratique.

M. GUTTON:

Vous avez entièrement raison. En fait, nous avons essayé de choisir une date la plus éloignée possible avant les fêtes de fin d'année, en fonction de la disponibilité du président, de M. le préfet coordonnateur de bassin, du centre de conférence et des dates des commissions, ce qui laissait peu de marge de manœuvre. Des administrateurs avaient par ailleurs des réunions hors instances de bassin.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 22 JUIN 2017

Point n°1 de l'ordre du jour

M. GOUSSET, premier vice-président :

Le procès-verbal de la séance plénière du 22 juin 2017 vous est remis dans votre dossier de séance.

Nous avons eu une demande de modification de la part de M. Mery, relative à son intervention qui figure en page 9. Le rapport cite des « écoproduits animaux ». C'est sans doute une erreur d'écoute ; il s'agit de « coproduits animaux ».

Y a-t-il d'autres demandes de modification?

M. DORON:

A la page 20, au sujet du cahier des charges sur l'assainissement non collectif, certes je n'ai pas noté mon intervention de manière écrite et substantielle, néanmoins, il me semblait qu'en avant-propos, j'avais rappelé que j'étais déjà intervenu à plusieurs reprises à propos de ce cahier des charges et des difficultés qu'il entraînait, notamment sur la pertinence de son contenu, dans son périmètre et en matière d'études de sols.

M. GUTTON:

Nous vous prions d'excuser un imparfait technique dans la remise en forme du procès-verbal. En effet, tout un paragraphe, après relecture du compte rendu par les différentes directions de l'agence, n'avait pas été réinséré dans le document final. Or, il s'agit d'une partie importante qui porte sur la demande de remise gracieuse de débet mis à charge de l'agent comptable après arrêt de la Cour des comptes sur la gestion 2010-2012. Christine Pailloux, notre agent comptable, s'est aperçue de la disparition de toute cette partie. Nous estimons préférable de remettre cette partie du procès-verbal sur table ce jour, même si nous ne nous sommes aperçus de cette erreur qu'hier.

M. ROUSSEAU:

J'étais absent de cette réunion du conseil d'administration. Par contre, j'y suis largement évoqué par mon ami, M. Brugière, et d'autres. J'avais envoyé à Mme Steinfelder un courrier, dont je lui avais laissé la possibilité de diffuser aux membres du conseil d'administration si elle le souhaitait. Je ne sais pas si cette diffusion a été faite.

M. GUTTON:

Un compte rendu réalisé par M. Rousseau de la présentation d'un projet sur le barrage de Poutès, dont on continuera sûrement à parler encore pendant longtemps, avait été inséré au début du rapport de la commission des interventions. Il y a eu un certain nombre d'échanges en cours de réunion. Il a été décidé de retirer cette partie puisque c'était le compte rendu d'une autre réunion. En effet, M. Rousseau, après avoir eu un compte rendu verbal de certains débats de la réunion, a envoyé un courrier à la présidente du conseil d'administration qui n'a pas demandé à ce que ce soit diffusé.

M. ROUSSEAU:

Cela me surprend. Je vais donc devoir le diffuser moi-même.

M. GUTTON:

Vous pouvez. Nous vous fournirons la liste des administrateurs avec leurs adresses de courrier électronique.

M. DORON:

Je tiens à attirer votre attention à la page 37, où je précise : « Certes, il faut sortir cela du rapport de la commission des interventions. Néanmoins, je souhaite que ce soit repris au titre des interventions de ce jour parce que ces observations demeurent malgré tout inchangées ».

M. GOUSSET, premier vice-président :

De toute façon, les propos sont repris dans le compte rendu. Nous allons procéder à l'approbation du procès-verbal. Y a-t-il des abstentions ? M. Rousseau ne participe pas au vote. Pas d'abstentions ? Pas d'oppositions ?

Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 22 juin 2017.

Adoptée à la majorité (25 voix pour, 1 abstention).

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2017-230 du 9 novembre 2017.

MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTERIEUR

Point n°2 de l'ordre du jour

M. GOUSSET, premier vice-président :

La modification du règlement intérieur est liée à quelques évolutions réglementaires. Je repasse la parole à M. Gutton pour nous les présenter.

M. GUTTON:

C'est toute la difficulté de nos textes ; au gré des évolutions législatives, il nous faut les réadapter. C'est parfois un peu cosmétique, avec des termes qui doivent changer. Le secrétariat des instances de bassin de l'agence a pris le temps de la relecture pour en vérifier la conformité par rapport au Code de l'environnement. Je reprends les principaux points.

Il est notamment proposé de changer la dénomination de notre commission des interventions en « commission des aides » puisque c'est le terme qui existe dans la loi. C'est de pure forme, la commission des interventions répondant entièrement aux critères d'une commission des aides décrite par la loi.

Ensuite, un deuxième point concerne la question de la prise en compte des conflits d'intérêts. Nous avions engagé, avant même le vote de la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages la mise en place d'une charte de déontologie. Le conseil d'administration du 10 mars 2016 a voté sur cette charte, donc plusieurs mois avant le vote de la loi que je viens de citer.

Enfin, à la relecture du règlement intérieur, nous nous sommes rendu compte que nous avions un groupe permanent d'évaluation qui n'était pas une commission mais qui, en réalité, répondait entièrement au fonctionnement d'une commission. Ainsi, nous nous sommes posé la question de savoir s'il ne vaut pas mieux avoir une commission d'évaluation. L'agence de l'eau Loire-Bretagne procède à l'évaluation de ses politiques depuis longtemps, de façon poussée et assez exemplaire. Par conséquent, nous proposons de transformer le groupe en commission.

Il s'agit finalement d'une relecture recroisée avec le contenu de la loi pour remettre à jour ce règlement intérieur.

M. BRUGIERE:

Concernant cette commission d'évaluation, dans le troisième item, il est écrit que pour chaque évaluation, un plan d'action est à mettre en œuvre. Or, nous avions récemment décidé qu'il

s'agissait d'un plan d'orientation. Ainsi, ces orientations doivent être transformées en plans d'action par le management de l'agence. Par ailleurs, dans « plan d'action », « action » étant un partitif, il n'y a pas besoin de « s ».

M. GUTTON:

C'est à la page 10 de votre rapport. Il s'agit effectivement d'un point important à rappeler à l'ensemble des administrateurs. Je souscris tout à fait à la proposition de M. Brugière. Il revient à la commission de faire des recommandations. Ensuite, c'est au Directeur général de l'agence de l'eau d'élaborer un plan d'action qui répond aux recommandations telles qu'elles ont été validées par le conseil d'administration. Ainsi, nous pourrions écrire : « Pour chaque évaluation, un plan d'action est mis en œuvre par l'agence de l'eau pour tenir compte des recommandations qui lui ont été adressées ».

M. GOUSSET, premier vice-président :

Y a-t-il d'autres interventions ? Je soumets cette délibération au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ?

 Modification du règlement intérieur du conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

Adoptée à l'unanimité.

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2017-231 du 9 novembre 2017.

BUDGET RECTIFICATIF NUMÉRO 2 DE 2017

Point n°3 de l'ordre du jour

M. GOUSSET, premier vice-président :

La commission Budget et Finances s'est réunie, conjointement avec la commission Programme du conseil d'administration, le 24 octobre dernier pour préparer ce point à l'ordre du jour.

Nous tenons à remercier M. Brugière qui a bien voulu assurer la présidence de cette réunion qui a été chargée en termes d'agenda, en l'absence de M. Dufresnoy.

Le budget rectificatif permet d'affiner les prévisions budgétaires en vue de la fin d'exercice. Il prévoit également une augmentation du niveau de paiement des subventions et une augmentation des recettes.

M. Brugière rapporte les travaux de la réunion (page 29 du dossier complémentaire).

M. BRUGIERE:

« Le budget rectificatif numéro 2 vise à préparer la fin de l'exercice budgétaire 2017. Il permet d'intégrer une révision à la hausse des prévisions de redevances émises pour 6,9 M€ et encaissées pour 3,5 M€, principalement en raison de la hausse de l'assiette des volumes d'eau prélevés pour l'alimentation en eau potable. Ce budget rectificatif permet également d'abonder de 20 M€ les crédits de paiement de l'enveloppe budgétaire « interventions ». Il permet enfin d'intégrer la modulation provisoire du plafond d'emploi en effectif d'un ETP (équivalent temps plein) au profit d'une autre agence.

La commission a approuvé à l'unanimité le projet de délibération. »

M. GOUSSET, premier vice-président :

Le rapport évoque une augmentation des volumes prélevés pour l'alimentation en eau potable. Or, les consommations en eau potable baissent régulièrement. En l'occurrence, qu'est-ce qui a provoqué cette hausse ?

M. JULLIEN:

Les prélèvements en eau potable sont relativement stables en interannuel. Les baisses peuvent parfois être liées à des conditions climatiques spécifiques d'une année. L'inverse est également valable, une année sèche pouvant donner lieu à des prélèvements légèrement supérieurs à la norme.

M. GUTTON:

C'est l'assiette 2016. Nous sommes dans un bassin où la population continue de s'accroître, en particulier à l'ouest dans les régions Bretagne et Pays de la Loire, notamment sur le littoral. Les années de sécheresse, nous avons vu ce phénomène de façon marquée dans certaines communes bretonnes. Les précipitations venant à se faire rares, les éleveurs utilisent l'eau potable du réseau pour abreuver les animaux, ce qui peut représenter des volumes d'eau conséquents.

M. GOUSSET, premier vice-président :

Cela représente de l'ordre de 10 % du montant de la redevance, ce qui est très significatif.

M. DORON:

Au-delà des considérations purement techniques ou financières, je suis plutôt préoccupé par l'évolution de certains indicateurs, notamment par rapport au risque de non-atteinte du bon état écologique des eaux. Je m'étonne, au titre des pollutions diffuses, d'une augmentation sensible de 1,2 M€ (page 11 du rapport). L'écart s'explique par des ventes de substances assujetties à redevance légèrement supérieures. Cela sous-entend l'usage de certaines molécules qui peuvent être particulièrement polluantes. Je m'interroge au regard de l'augmentation du volume de vente des substances concernées.

M. JULLIEN:

Je précise qu'il s'agit d'une augmentation par rapport à une baisse prévue ; c'est-à-dire que la baisse a été moins forte que ce que nous avions anticipé. Ce n'est pas une augmentation par rapport à l'année d'avant.

M. NOYAU:

Par ailleurs, un grand nombre de substances rentrent dans l'assiette. Ce n'est pas au regard de la consommation.

M. GOUSSET, premier vice-président :

La taille de l'assiette a augmenté. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Je mets aux voix la délibération qui figure en page 22 de notre dossier, relative à notre budget rectificatif. Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ?

Budget rectificatif numéro 2 au budget initial de 2017.

Adopté à la majorité (25 voix pour, 1 abstention).

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2017-232 du 9 novembre 2017.

BUDGET INITIAL 2018 ET ADAPTATION DU PROGRAMME

Point n°4 de l'ordre du jour

M. VOISIN:

Je propose d'évoquer d'abord les priorités d'engagement (point 12) avant de parler du budget (point 4), ce qui me paraît plus logique.

M. GOUSSET, premier vice-président :

Le budget initial (point 4) a été examiné en commission ; je préfère que M. Brugière rapporte les travaux en premier pour que nous soyons bien en phase avec le sujet. Dans la foulée, nous aborderons le point 12 portant sur les priorités d'engagement. Puis, nous engagerons les discussions à l'issue de cela, ce qui est effectivement plus logique.

Le budget initial 2018 est le dernier budget du 10^e programme d'intervention. Il permet d'envisager un niveau très élevé d'exécution du 10^e programme et la maîtrise des autres dépenses. Il intègre notamment des contributions supplémentaires issues du projet de loi de finances pour 2018 et une accélération des réductions d'effectif. L'adaptation de programme proposée consiste à intégrer le niveau des contributions.

M. Brugière rapporte les travaux de la réunion (page 29 du dossier complémentaire remis en séance).

M. BRUGIERE:

« Le budget initial 2018 proposé au vote du conseil d'administration est bâti sur des hypothèses encore discutées, qu'il s'agisse des réductions d'effectifs (- 6,7 équivalents temps plein) ou des contributions aux budgets de l'Etat et des opérateurs du ministère de la Transition écologique et solidaire.

En effet, l'équilibre du 10^e programme voté par le conseil d'administration reposait sur un maintien du niveau de contribution au profit de l'AFB (Agence française pour la biodiversité) et une absence de contribution au budget général de l'Etat en 2018 (après le triennal 2015-2017). Le budget initial 2018 présenté à la commission a finalement retenu les niveaux de contribution estimés à la suite de la présentation par le gouvernement le 27 septembre du projet de loi de finances pour 2018, soit une augmentation de 19,4 M€ pour l'AFB, une contribution nouvelle de 5,7 M€ pour l'ONCFS (Office national de la chasse et de la faune sauvage) et une contribution à l'Etat sous forme d'écrêtement des redevances par abaissement du plafond mordant pour 26,3 M€, soit une sollicitation supplémentaire totale de 51 M€. Selon les évolutions qui seraient votées par le Parlement, un budget rectificatif proposé en 2018 permettra d'ajuster les hypothèses retenues dans le budget initial.

S'agissant des recettes, le budget initial repose sur le constat d'une relative stabilité des redevances émises et encaissées sur la base des prévisions d'assiette et de taux actualisées lors de la révision du 10^e programme.

S'agissant des dépenses, la destination principale est l'attribution des aides qui comprennent les subventions et les avances. Les prévisions d'engagement de subvention s'élèvent à 367 M€ à un niveau plafonné par la dotation annuelle du programme. Le paiement des subventions est freiné de 47 M€ pour n'atteindre que 244 M€ en raison de l'augmentation des contributions qui vont peser sur la trésorerie de l'agence. Le délai moyen de paiement des subventions sera donc allongé. Les avances, quant à elles, sont en net recul en raison de la fin du dispositif pour l'alimentation en eau potable.

Les dépenses liées aux missions sont en légère hausse à 17 M€ en raison d'une nouvelle dépense sur l'acquisition de données sur le biote (tissus vivants) fixée par la DCE (directive-cadre sur l'eau). Les dépenses d'immobilisation sont maîtrisées à 3,4 M€ et les dépenses de fonctionnement sous contrainte sont en diminution de 2 % sur le périmètre courant mais maintenues en global à un niveau constant pour permettre le recours à d'éventuelles prestations sous-traitées qui pourraient être rendues nécessaires par la diminution des effectifs.

Ce budget aurait un solde budgétaire de - 10 M€, une variation de trésorerie de - 28 M€ pour atteindre 4 M€ en fin d'année et une variation de fonds de roulement de - 3 M€ pour atteindre 87 M€ fin 2018, mais descendrait à 48 M€ début 2019 après la comptabilisation a posteriori en dépenses budgétaires des acomptes versés pour les mesures agricoles surfaciques en 2018.

Enfin, après retraitement, les restes à payer sur subventions atteindraient 689 M€ contre 602 à isopérimètre en 2017, conséquence logique de l'accélération des engagements sur la seconde moitié du 10^e programme. Afin de maîtriser l'« ombre portée » des restes à payer du 10^e programme sur le 11^e programme, l'agence propose d'ores et déjà de renoncer à une ressource supplémentaire d'environ 50 M€ d'autorisation de programme dont elle aurait pu disposer début 2018 après avoir procédé à des dégagements.

Une délibération est proposée pour l'adoption du budget initial et une autre pour une adaptation de programme visant à abonder de 50 M€ la ligne de programme 50 « fonds de concours » – qui est hors du plafond de dépenses de 2,377 Md€ – pour constater l'augmentation des contributions au profit de l'Etat et des opérateurs du ministère. »

Je précise que ce rapport reflète bien les échanges et n'a pas fait l'objet d'un vote décisionnel de la commission.

M. GERAULT:

Je ne sais pas si cela reflète les échanges. En tout cas, un certain nombre de discussions n'ont pas été rapportées dans le compte rendu qui vient d'être présenté. Il y a notamment eu un large débat sur l'acceptation ou pas de la situation.

Je profite de la présence de la commissaire du gouvernement pour revenir sur ce dossier. Je parle pour ce qui concerne la région Pays de la Loire. Cependant, de manière générale, c'était un sentiment partagé par de nombreuses collectivités et par de nombreux intervenants lors de cette commission et qui nous pose un dilemme.

Nous sommes devant le fait accompli. Allons-nous passer sous silence cette situation ou allons-nous nous mobiliser pour réagir ? La thématique de l'eau est suffisamment prégnante aujourd'hui sur l'ensemble des politiques publiques. L'impact sur les concitoyens, sur l'économie locale, sur l'agriculture et sur le tourisme est suffisamment important pour considérer que la situation mérite de s'y attarder un peu et qu'on la mette en lumière. Qu'allons-nous en tirer comme conséquence au niveau du conseil d'administration ?

Le comité ligérien des acteurs de l'eau s'est réuni à plusieurs reprises. L'ensemble des acteurs juge cette situation inacceptable dans une région Pays de la Loire avec un taux de dégradation de l'eau extrêmement prégnant et un risque de contentieux entre l'Etat et l'Europe qui fait qu'au final, les pseudo-économies risquent de coûter beaucoup plus cher à l'Etat, en tout cas sur notre territoire.

Lors de la session du mois d'octobre, l'ensemble des conseillers régionaux des Pays de la Loire, tous groupes confondus, ont voté un vœu qui a été adressé à M. le Premier ministre cette semaine pour lui signifier que pour nous, les enjeux territoriaux étaient trop importants pour passer sous silence cette situation et faire comme si cela n'avait pas de conséquence sur les territoires.

Je voulais insister sur ce point au titre des politiques de santé publique, de la vie de nos concitoyens et des enjeux économiques, touristiques et agricoles.

Je comprends bien que l'on positive au maximum les enjeux puisque le titre du budget 2018 fait état d'un très bon niveau d'exécution du 10^e programme. Effectivement, le niveau d'exécution sera très fort si nous nous autocensurons et que nous nous appliquons de fait les 50 M€ de restriction.

En même temps, il faut être réaliste. Il existe une situation qui, au niveau des collectivités locales, nous paraît actuellement problématique, y compris dans notre capacité à acter le principe et à voter un budget initial. En tout cas, sur mon territoire, c'est une évidence mais je pense que c'est largement partagé au regard des échanges que j'ai pu avoir avec mes collègues. Nous pouvons espérer que dans sa grande sagesse, le législateur puisse entendre l'appel au secours des territoires sur ce sujet, voire même que l'Etat, le gouvernement en l'occurrence, se rende compte que le plus urgent, ce ne sont pas forcément les économies à moyen terme. Les incidences, y compris sur le risque de contentieux, risqueraient de lui coûter beaucoup plus cher.

Nous ne pouvons pas passer sous silence le long débat que nous avons eu sur ce point lors de cette commission budgétaire.

M. DORON:

Je vais aller dans le même sens que mon collègue et lire une intervention que j'ai préparée pour être certain de ne rien oublier au passage. J'avoue franchement que préparer un budget dans ces contextes devient assez ahurissant quand on sait les retards successifs pris en matière d'atteinte du bon état écologique. Je rappelle que nous avons fixé un objectif de 63 % de masses d'eau en bon état en 2015 et que nous sommes à peine à 34 % ou 35 % si ma mémoire est bonne.

En l'occurrence, je m'exprime au nom des collectivités associatives que je représente :

« Les différents prélèvements qui se sont succédé depuis 2014, de 270 M€ à 485 M€ estimés pour 2018, le retard cumulé dans les obligations de résultat en matière de bon état écologique des eaux, le discrédit croissant de la France sur la scène communautaire et l'accroissement du risque de sanctions financières, au moment où les collectivités territoriales héritent de la compétence GEMAPI avec des inquiétudes d'ailleurs sur un indispensable équilibre de l'exercice qu'il y aura entre les compétences « milieux aquatiques » et « inondations », il convient de refuser ce prélèvement sur les ressources qui ne devraient être affectées qu'à l'eau.

Je reprendrais d'ailleurs tout à l'heure les propos du ministre des Finances lors du débat à l'Assemblée nationale le 25 octobre.

De plus, il convient de s'interroger sur le financement de l'ONCFS qui, au moment de la réflexion engagée lors de la création de l'Agence française pour la biodiversité, a refusé son intégration. Ce nouveau prélèvement sur le budget de l'agence de l'eau porte atteinte aux politiques conduites dans les territoires et n'est pas acceptable. En effet, il remet en cause le principe fondamental et vertueux selon lequel l'eau paie l'eau ; non seulement ce principe est vidé de son sens mais celui de la redevance qui implique que l'on bénéficie d'un service rendu est, lui aussi, remis en cause.

Ces ponctions se font nécessairement, et se feront nécessairement, au détriment de la conduite des programmes pluriannuels d'intervention, en particulier des mesures de soutien et d'investissement aux politiques de l'eau, mais aussi, des moyens organisationnels internes et externes à l'agence. Les différents rapports consacrés à la politique de l'eau qui se sont succédé depuis 2006, tant parlementaires que de la Cour des comptes, le rappellent. Il faut changer de méthode ou payer à terme.

De façon générale, la grogne du monde de l'eau et les élus devrait inciter le gouvernement à s'expliquer et à impliquer un revirement car les brèches dans le navire de la politique de l'eau sont nombreuses. La reconquête de l'eau ne peut se faire que par l'implication du monde local.

Enfin, et parallèlement à l'outil financier, il est souhaité que l'Etat soit en ordre de marche pour tirer le meilleur parti du cadre législatif existant et l'appliquer. L'objectif associé ainsi rappelé est d'assurer un pilotage efficace de la politique de l'eau, dont l'Etat devra répondre devant les autorités communautaires pour éviter des sanctions pécuniaires potentiellement très élevées. Je fais référence aux procédures contentieuses 228 ouvertes contre la France dans le domaine de l'environnement (pollutions contre les nitrates, directive ERU). »

Je vous remercie de votre attention. Je voudrais terminer en citant les propos du ministre de l'Economie qui a affirmé être contre le principe des taxes affectées et que les redevances, constituant une taxe, devraient profiter à l'ensemble des concitoyens.

M. LUCAUD:

Je profite de la présence des représentants de l'Etat à cette assemblée et les en remercie. Que penser de l'ensemble de ces mesures défavorables portées aux agences ? Le dossier nous a été remis. Je remercie les services d'avoir rédigé ces documents, sûrement dans la douleur, nous permettant de travailler. Ce sont des mesures défavorables aux politiques des cycles de l'eau sur l'ensemble du territoire national. Cela concerne toutes les agences de l'eau.

Ces propositions traversent également l'ensemble des collectivités territoriales. Je reviens de Bayonne qui a accueilli un congrès de France Eau Publique sous l'égide de la FNCCR (Fédération nationale des collectivités concédantes et régies). Ce rassemblement a réuni plus de 70 syndicats d'eau et de collectivités territoriales, dont beaucoup de petits syndicats ruraux. Il y avait notamment

Eau de Paris, Grand Besançon, Eaux de Vienne SIVEER, Grand Montpellier, Nice Métropole, Rennes Métropole, l'Eurométropole de Strasbourg, Bastia, Noréade, Mulhouse et Grand Poitiers que je représente aujourd'hui.

Nous avons évoqué le dossier des agences de l'eau pendant plusieurs heures. Il en est ressorti que nombre d'élus et de directeurs de services sont très inquiets au regard des orientations proposées par le gouvernement. Ces mesures sont jugées inconscientes et totalement inadmissibles. C'est le retour des collectivités territoriales.

Ces propositions ont permis de rassembler l'opinion des diversités politiques. C'est le seul point positif que j'ai remarqué lors de cette réunion : vous fédérez !

Quelle est la répercussion sur le fonctionnement des agences de cette si joliment appelée « contribution des agences au budget de l'Etat » ? Il est marqué dans le document : sous contrainte. Je ne suis pas un élu qui travaille sous contrainte. Cela signe la fin de quelque chose. Nous frôlons et touchons quelque chose de préoccupant et de grave. Les ordonnances... certes, nous n'allons pas faire de la politique politicienne. En l'occurrence, nous sommes sous contrainte, mesdames et messieurs les administrateurs. C'est clairement dit, c'est clairement écrit.

En matière de répercussion sur l'ensemble du personnel des agences, quelle politique sociale pour les agences de l'eau? Mais également, quel soutien technique professionnel que délivre l'ensemble des ingénieurs et des techniciens de l'agence auprès des collectivités territoriales sur les projets en cours et à venir? Quelles répercussions sur les aides allouées aux collectivités? Nous assistons à un détournement des fonds publics, versés par les abonnés, au profit de l'Etat. Vous donnerez le nom que vous souhaiterez à cette opération, j'ai mon idée.

A cela, pour ne pas tomber dans l'oisiveté intellectuelle, il faut rajouter de nouvelles missions aux agences. C'est toujours très gratifiant de recevoir de nouvelles missions mais ce sont en réalité des charges financières (Office national de la chasse, Agence française pour la biodiversité, parcs nationaux...). Je ne les vise pas personnellement mais nous n'avons aucun signal de l'Etat qui va permettre à nos agences d'avoir un fonctionnement cohérent avec ces missions et charges financières en plus.

Je me replie encore une fois sur mes collègues des collectivités territoriales et des syndicats d'eau avec qui j'ai échangé hier. C'est impensable, nous ne pouvons cautionner de tels agissements et de tels comportements de la part de l'Etat qui porte atteinte à la défense de la politique de l'eau sur le territoire national.

Mes chers collègues, je vous invite à ne pas prendre part au vote qui va suivre et au suivant. C'est impossible de travailler sous contrainte. Nous signerons, à mon sens, la mort des agences de l'eau. Si nous devions être contraints de le faire, je propose que l'ensemble des administrateurs puisse avoir l'opportunité de remettre leur démission ce jour.

M. GOUSSET, premier vice-président :

Je note un profond malaise au sein de l'assemblée. Une proposition de démission des membres du conseil d'administration a été lancée. Je rappelle toutefois l'importance de la réunion de la commission Programme qui doit se tenir le 12 décembre et à laquelle nous sommes tous invités à participer. Certes, nous avons cette difficulté de devoir travailler sous contrainte. En même temps, il faut que les membres du conseil d'administration, en âme et conscience, puissent continuer à agir au sein des organes.

M. ROUSSEAU:

J'aurais la même réaction que notre collègue de Loire-Atlantique à propos des réunions, en particulier concernant le compte rendu que fait M. Brugière de la commission Budget et Finances à laquelle j'ai participé et qui me semble un peu décalé par rapport à tout ce que nous avons pu nous dire à cette occasion. C'est le coup de pied de l'âne [rires].

Ceci étant, le sujet qui vient d'être abordé est récurrent dans toutes les assemblées. Il ne se passe pas une réunion du comité de bassin ou du conseil d'administration sans que la situation du système des agences de l'eau ne soit évoquée. L'aspect financier est souvent abordé en termes de difficultés et de réduction de moyens. Toutefois, il y a pire, en l'occurrence un affaiblissement

potentiel du système des agences de l'eau tel qu'il a été conçu par la loi de 1964 et qui a évolué ensuite au cours du temps.

Une révolution s'annonce. Ce qui est pénible, c'est que nous n'en voyons pas vraiment les contours et que nous ne savons pas vers quoi nous allons. Il est bien certain que les acteurs gouvernementaux qui ont conduit cette politique de réduction des moyens ne sont pas complètement ignorants qu'ils sont en train de mettre le système des agences de l'eau dans une difficulté majeure. On a l'impression qu'il existe une volonté de faire monter les contradictions internes du système actuel des agences de l'eau. C'est par rapport à cela qu'il faut réagir.

Au-delà de 2018, il y a aussi ce qui est annoncé pour la suite, en particulier le 11^e programme et toute cette relation avec le Sdage, son élaboration, et surtout, il existe énormément de problèmes non résolus. Certes, il n'y pas que les guestions financières mais cela détermine énormément.

Qu'en sera-t-il de ce nouveau système et des acteurs de l'eau ? Ce qui faisait la richesse des comités de bassin, c'étaient les acteurs de l'eau, c'est-à-dire ce que nous sommes quelque part, avec ce mélange un peu exotique d'écologistes un peu sectaires, comme moi par exemple, et d'élus très sérieux qui gèrent les affaires locales. J'apprécie bien, même les gens avec qui je suis le plus opposé. C'est pour atténuer les différences, faire tomber les barrières.

Ce que je déplore, c'est que nous soyons actuellement dans l'expectative. Comment nous organisons-nous pour réagir aux difficultés et pour arriver à convaincre? Est-ce possible de convaincre? Je sais que les présidents de comités de bassin ont fait énormément d'efforts pour s'expliquer et pour expliquer. Or, pour l'instant, je n'ai pas l'impression que cela donne des résultats.

Je peux comprendre qu'il y a les critères de Maastricht et les 3 %. Je peux comprendre également qu'il existe des activités qui pourraient parfois être mal calées et inutiles. Toutefois, dans le domaine de l'eau ou dans un certain nombre de politiques environnementales, il reste encore beaucoup à faire. C'est là où nous avons du mal à comprendre la politique engagée par le gouvernement.

Enfin, cette histoire de la montée de la critique des agences de l'eau, de la fiscalité affectée et des prélèvements de l'Etat, ce n'est pas nouveau. Cela monte progressivement et apparaît de manière systématique. Il fut un temps où c'était occasionnel. Après, cela a été sur trois ans. Maintenant, c'est le plafond mordant. C'est tout un dispositif qui fait que les moyens financiers vont être écrêtés. C'est le retour vers le giron de l'Etat. La loi de 1964 a probablement été créée pour échapper au giron de l'Etat, c'est-à-dire à cette manière de traiter les moyens financiers par rapport aux politiques environnementales. A l'époque, c'étaient surtout les problèmes de station d'épuration et d'eaux usées. Maintenant, d'autres problèmes surviennent.

Je ne sais pas comment il faut faire pour arriver à générer quelque chose qui soit « mordant » sur le gouvernement.

M. NOYAU:

Je ferais court parce que je partage tout ce qui a été dit. L'argent de l'eau doit aller à l'eau. Il y a encore beaucoup à faire sur l'eau. Si cet argent prélevé retourne à l'Etat, les collectivités locales seront obligées de créer de nouvelles taxes puisqu'elles auront toujours à effectuer des mises aux normes. Je ne vois pas l'intérêt de ce prélèvement. Je dénonce cette volonté d'aller jusqu'à la destruction des agences pour que ce soit l'Etat qui pilote. Je regrette mais c'est le terrain qui a des problématiques et qui doit donc piloter. C'est le terrain qui doit résoudre les problèmes avec des actions locales. Il y a de belles choses de faites même si nous devons encore en affiner d'autres. Il faut trouver le moyen de dire fortement à l'Etat qu'il se trompe.

M. BRUGIERE:

La journée de cette commission Budget et Finances a vu trois commissions se réunir en même temps. Il me semble que toutes les exaspérations que vous avez relevées ont plutôt eu lieu le matin. J'avais souhaité que le rapport sur le budget reste sur des éléments financiers. Par contre, je partage tout ce qui a été dit.

M. BODARD:

Il y a deux questions à ce sujet : une de fond et l'autre de forme. Concernant la question de fond, c'est assez étonnant de voir ces mesures budgétaires dans le sens où nous devons être au rendez-vous à la fois de la prévention du réchauffement climatique et des exigences européennes sur lesquelles nous sommes déjà en retard quant à la qualité de nos eaux superficielles. C'est facile d'évoquer l'obligation de Maastricht et d'oublier l'autre obligation environnementale qui est aussi européenne.

Que l'Etat reprenne la main ou pas, l'important, c'est l'efficacité ; sauf que je doute beaucoup qu'il le fasse pour l'efficacité. C'est une politique qui s'apparente presque à de l'escroquerie intellectuelle. Il n'y a jamais eu autant d'enjeux. Le ministre de la Transition écologique semble se plier aux ordres de Bercy. On récupère de l'argent partout où l'on peut. Les agences de l'eau y passeront. En même temps, il n'existe aucune réflexion politique de fond, notamment en matière d'environnement. Cela m'inquiète.

Je suis d'une région où cet été, quinze chiens sont morts en buvant l'eau de la Loire. Les étiages baissent chaque année. Les évènements climatiques, notamment les périodes de chaleur – comme les deux que nous avons eues cette année – risquent de se renouveler souvent. Je ne sais pas si c'est en démissionnant ou autre chose mais il faut marquer le coup et surtout – excusez-moi d'être trivial – que l'on arrête de nous prendre pour des cons parce que dans le fond, c'est un peu cela. Nous siégeons mais là-haut, on va bien faire ce que l'on veut au bout du compte.

M. LE BESQ:

Je voulais interpeller directement Mme Saillant; nous avons la chance de l'avoir avec nous aujourd'hui. Si je reprends les éléments du compte rendu, celui-ci évoque des hypothèses encore en discussion, notamment sur les réductions d'effectifs. En matière de budget et de moyens disponibles, la question se pose sur notre présence auprès des acteurs que les différents membres du comité de bassin et du conseil d'administration représentent. Je voulais savoir quelle était la démarche volontaire du ministère sur ces réductions d'effectifs récurrentes, avec maintenant un quinquennal. On entend le chiffre de - 12 % d'effectifs sur l'ensemble des agences, dont on ne connaît pas encore la clé de répartition. Je sollicite un avis direct de Mme Saillant sur ces éléments. Jusqu'à présent, nous sommes un peu dans l'expectative en termes de prélèvements et d'effectifs.

M. FAUCONNIER:

Pour revenir sur des propos que j'avais tenus lors de diverses réunions, je pense qu'un des moyens d'afficher notre désaccord, c'est aussi d'indiquer aux usagers que leur cotisation se divise en deux : une part va à l'eau et une part va à l'Etat. Affichons cet aspect : une part « taxe » et une part « prélèvement ».

M. GERAULT:

Ma question s'adresse à Mme Saillant : au regard de toutes les interventions de mes collègues, à quoi sert le conseil d'administration ? Si dans l'histoire, nous ne servons finalement qu'à prendre acte d'un certain nombre de décisions prises à l'échelle nationale, les questionnements de M. Lucaud peuvent se poser. Si le conseil d'administration ne sert à rien, il faut en tirer les conséquences jusqu'au bout.

M. ALBERT:

M. Rousseau a affirmé que les élus sont sérieux ; je pense qu'ils vont continuer à l'être. Nous réduisons nos recettes. En conséquence, nous réduisons nos dépenses. Nous allons avoir des conflits avec les collectivités parce que nous devrons diminuer des enveloppes. L'Etat nous ponctionne aujourd'hui. Ne faut-il pas continuer à dépenser pour avoir un déficit et demander ensuite à l'Etat de nous combler ce déficit ? Certes, c'est une boutade mais nous arrivons à un point où l'Etat demande à tout le monde de combler son propre déficit. Il demande à chacun de faire des efforts ; l'agence en a déjà fait. Toutefois, à un moment donné, je me demande s'il ne faut pas renverser la situation.

Puis, quand je vois à la page 12 le programme que nous allons étudier, je crains que des conflits n'opposent le monde rural au monde urbain au regard des intérêts qu'auront à défendre les uns et les autres.

M. PELICOT:

Les présidents de comités de bassin ont rencontré le ministre d'Etat le 3 août. Il nous a parfaitement écoutés. Nous avons eu une matinée tout à fait agréable. Le 11 septembre, il nous a expliqué que lui-même était sous contrainte, puis nous a demandé de le soutenir. J'ai même entendu ce jour-là qu'il y avait pour lui une ligne rouge qui était le maintien des agences et du système de gestion par bassin hydrographique de l'eau sur l'ensemble du territoire national. Pour lui, c'était la ligne infranchissable.

J'avoue que trois semaines après avoir lu dans un article de *La Gazette des communes* que finalement, les présidents de comités de bassin étaient bien gentils mais qu'il ne fallait pas qu'ils « toussent » un peu trop parce que les agences avaient suffisamment d'argent pour effectuer ce qu'elles avaient à faire, nous avons un petit peu changé d'avis.

Depuis, vous avez d'ailleurs reçu un certain nombre de courriers que j'ai adressés à tous les parlementaires une première fois, puis une seconde fois après ce vote de dupe qui a eu lieu à l'Assemblée nationale où manifestement, on a remplacé le plafond mordant d'environ 175 M€ de prélèvement par une contribution de 200 M€. J'ai eu très nettement l'impression, pour en avoir discuté avec certains, qu'ils n'avaient pas lu l'amendement jusqu'au bout.

Cela étant, nous avons été auditionnés, avec un certain nombre de mes collègues présidents, au Sénat. Nous avons continué nos démarches pour essayer de sortir de cet imbroglio par le haut, c'est-à-dire en faisant comprendre à qui de droit, et notamment au ministre d'Etat, mais surtout à Bercy, qu'il y avait des choses que nous ne pouvions pas accepter. Bercy essaie depuis trente ans, pour ne pas dire plus, de récupérer la gestion pure et simple des quelque 13,5 milliards que représentent nos redevances. Quand je dis « nos », ce sont les vôtres, ce sont les miennes. Il faut que nous réagissions. Reste à savoir quelle attitude prendre.

Je ne suis pas persuadé, même si j'en ai parlé à plusieurs reprises, que le retrait des présidents de comités de bassin sert à quelque chose. Ce serait M. le préfet qui prendrait la gestion du bassin. Concernant le retrait de l'ensemble du conseil d'administration, je souhaiterais que nous puissions en discuter, si vous le permettez, M. le président, au cours d'une suspension de séance. Je pense que ce n'est pas sans risque non plus dans la mesure où nous avons un certain nombre d'obligations à assurer par rapport aux dépenses courantes, mais également, par rapport à nos engagements et à un certain nombre de choses absolument indispensables pour les collectivités, et par conséquent, pour nos citoyens.

Je suis toujours fortement et totalement opposé à ce prélèvement de 200 M€. Nous avons accepté tous ensemble, y compris le comité de bassin, quoique contraints et forcés, le financement de l'Agence française pour la biodiversité, des parcs naturels nationaux et de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage. Cela étant, il faut mettre des limites. C'est à nous de trouver le moyen de faire comprendre en haut lieu que l'eau doit être financée par l'eau. C'est fondamental.

Mme SAILLANT:

J'ai bien entendu tout ce qui remonte. Ce sera transmis au ministre dès aujourd'hui. Il a effectivement reçu les présidents de comités de bassin. Il est très attaché au système des agences de l'eau qu'il n'est absolument pas envisagé de remettre en cause. L'agence de l'eau est par ailleurs confortée par la loi avec l'élargissement de ses missions. Là n'est pas le sujet même si ces atteintes laissent penser qu'il s'agit de détricoter le système des agences de l'eau.

Nous sommes plutôt face à un problème de dette publique. Il est demandé aux agences de l'eau, comme aux autres opérateurs de l'Etat, de contribuer à cette réduction de la dette publique. Cela se fait directement financièrement, puis sur un deuxième volet, par la réduction des effectifs à laquelle l'ensemble des opérateurs et services de l'Etat sont également soumis. Il y a un moment où l'on accepte ce qui est voté par le Parlement.

Pour l'instant, des échanges très nourris ont lieu. Le projet de loi de finances a été présenté. Des amendements proposent de revenir sur certaines choses, pas forcément dans un sens très favorable. Néanmoins, il faut compter sur ces échanges avec les parlementaires qui sont menés

dans tous les bassins. Finalement, ce sont les parlementaires qui ont les cartes entre les mains. Ce sont eux qui vont voter.

Les enjeux sont certainement nombreux. Le ministre l'a rappelé aux présidents de comités de bassin en les recevant et en citant les enjeux qu'il souhaitait voir traités dans le futur 11^e programme (le changement climatique, l'aspect santé environnement, la biodiversité...). Nous avons également un sujet de préoccupation avec l'arrivée d'un précontentieux sur la directive ERU. Nous sommes pleinement conscients de tout cela.

Maintenant, comment devons-nous réagir face à tout cela? En fonction de ce qui sera voté, il faudra que nous puissions nous adapter, comme les agences ont su le faire depuis toujours. Nous avons moins d'argent, essayons de prioriser.

Il est également prévu dans le projet de loi de finances une mission des agences de l'eau pour contribuer justement à l'adaptation et identifier les mutualisations qui peuvent être développées. Le ministre a souhaité que cette mission soit élargie à l'ensemble des opérateurs de la sphère du ministère de l'Environnement (AFB, ONCFS, parcs...) pour identifier les possibilités d'adaptation du système à ces réductions budgétaires. Un exercice de simplification est engagé. Nous devons tous, chacun à notre niveau, trouver des marges d'adaptation dans le cadre qui sera fixé par le Parlement.

Les missions des agences de l'eau ont été élargies à la biodiversité. On entend bien que l'eau paie l'eau. Nous avons travaillé à l'élaboration d'une nouvelle taxe sur l'imperméabilisation, qui permet justement d'offrir une nouvelle ressource au volet « biodiversité ». Effectivement, ce serait sous le plafond si celui-ci demeure. Pour l'instant, nous ne savons pas ce que donneront les échanges. Néanmoins, cela entraîne une diversification des ressources. Certes, nous n'avons pas eu gain de cause cette année. Cependant, il existe différentes possibilités de réintervenir dans le système. Nous souhaitons vraiment voir aboutir cette nouvelle taxe.

Concernant la décision que vous devez prendre aujourd'hui, de toute façon, elle vous appartient. Néanmoins, il y a un lieu et un temps pour tout. Vous pouvez très bien exprimer votre mécontentement, qui peut être légitime, par le biais que vous jugerez opportun. Toutefois, ne pas voter le budget, c'est se mettre dans une situation compliquée. Cela veut dire que l'agence arrête de fonctionner, que ne peuvent plus s'exécuter que les dépenses courantes. Cela signifie en gros remettre les clés, quoique je ne sache pas à qui. Est-ce vraiment le sens du message que vous voulez envoyer? Il pourrait y avoir un moyen de trouver une voie pour que le conseil d'administration continue à jouer son rôle tout en envoyant un message. De toute façon, les messages, je les ferai remonter. Puis, le congrès des maires se tiendra à la fin du mois. Le sujet a été identifié comme sujet d'interpellation du président de la République. De toute manière, la question est sur la table. Arriver à fonctionner et envoyer un message en même temps, cela doit être possible.

Il est effectivement prévu une réduction des effectifs des agences de l'eau, comme pour l'ensemble des opérateurs. C'est une baisse d'environ 12 % sur la période 2018-2022. Je redis que toutes les sphères d'action de l'Etat participent à l'effort de redressement. Le ministère de l'Environnement est également touché par une baisse moyenne de 2 % par an d'ici 2022. Certes, les agences de l'eau contribuent à hauteur de 12 %. Cette contribution est plus forte que pour certains opérateurs mais plus faible que pour d'autres. En fait, les agences de l'eau ont été contraintes plus tardivement à la réduction d'effectifs que d'autres services ou opérateurs de l'Etat.

Je signale que ces réductions sont calculées en fonction de la capacité d'absorption des différents opérateurs du ministère de l'Environnement. Elles vont jusqu'à 14 % chez Météo France, l'IGN (Institut national de l'information géographique et forestière) et le CEREMA (centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement). Cela ne veut pas dire qu'il faut se satisfaire de - 12 %. Il y a une mission conjointe du CGEDD (Conseil général de l'environnement et du développement durable) et de l'IGF (inspection générale des finances) pour essayer de voir les possibilités d'adaptation. Une action est d'ores et déjà lancée sur le seul périmètre des agences de l'eau qui étaient conscientes de la nécessité de s'adapter à cette contrainte. L'exercice de simplification est engagé.

Pour l'instant, je ne peux pas vous en dire plus dans la mesure où les répartitions interagences ne se sont pas encore opérées.

M. GOUSSET, premier vice-président :

Une suspension de séance a été demandée. Nous venons d'aborder la philosophie générale du budget 2018. Avant la suspension de séance et en vue des délibérations et des prises de parole qui vont encore avoir lieu, je pense qu'il est souhaitable de voir comment la mécanique peut se mettre en place. Cela va compléter notre vision des choses.

Il se trouve que dans notre ordre du jour figure la mise en œuvre de cette politique à travers la « gestion des priorités d'engagement ». Le document nous a été remis dans le dossier d'aujourd'hui mais n'est pas passé en commission. Nous n'avons pas encore eu l'occasion d'en discuter. Comment cette politique générale sur laquelle nous venons de nous exprimer peut-elle se mettre en œuvre ? Une proposition du secrétariat technique de bassin nous est parvenue. Elle figure en page 170 de notre dossier de séance. Je passe la parole à M. Gutton qui va nous expliquer les propositions. Nous pourrions en débattre également.

M. GUTTON:

Je rebondis sur l'intervention précédente de M. Albert. En tant que directeur général et ordonnateur de l'établissement, je n'imagine pas ne pas avoir une gestion rigoureuse de nos budgets. Cela fait partie de ma mission, sous contrôle d'ailleurs du ministère du Budget. Il y a le temps du débat, notamment parlementaire. Nous parlons du gouvernement mais c'est bien le Parlement qui approuve le budget, à la fois le budget 2018 et le quinquennal sur les quatre premières années de notre 11^e programme.

Lors de la révision du 10^e programme, avec le succès de sa relance que nous pouvons constater – et je m'en réjouis puisque c'était bien l'orientation qui avait été donnée tant par le comité de bassin que par le conseil d'administration – nous n'avions pas prévu de prélèvement de l'Etat en 2018. Nous sommes partis – et c'est un choix délibéré du conseil d'administration – sur le cadre législatif. Nous n'avions donc budgété que la contribution au budget de ce qui était à l'époque l'ONEMA, aujourd'hui l'AFB.

C'est à peu près une cinquantaine de millions d'euros, sur la base du projet de loi de finances 2018, qui disparait de nos disponibilités financières. Il ne s'agit pas de stopper entièrement la programmation. Je le dis parce que pour dégager 50 M€, il faudrait baisser drastiquement la programmation. Quand vous programmez 100 € en conseil d'administration, nous sortons 18 € la première année et le reste est financé dans les années suivantes. Ainsi, nous proposons, dans le budget 2018, de ne pas réengager des annulations d'autorisation de programme, de façon à ralentir la dynamique que nous avons lancée, tout en conservant des moyens financiers importants. Notre proposition, c'est de garder une année 2018, certes plus faible que l'année 2016 ou 2017, mais qui restera malgré tout une année de programmation importante. C'est l'aspect budgétaire.

Le deuxième aspect, c'est que dans la dernière année d'un programme, avec des taux d'intervention élevés, forcément, un certain nombre d'acteurs se dépêchent de déposer leurs dossiers. Le contexte budgétaire actuel les inciterait même à aller encore plus vite puisqu'ils voient venir un 11^e programme beaucoup moins attractif. Nous devons donc gérer cet effet ciseaux, avec les moyens en réduction et tous les retardataires qui, subitement, viennent déposer leur dossier en 2018. En tout cas, c'est ce qu'attendent les directions territoriales de l'agence de l'eau. Il nous faut donc anticiper pour éviter de financer des dossiers qui ne seraient pas prioritaires et pour avoir, en fin d'année, des dossiers extrêmement importants pour la reconquête de la qualité de l'eau, les points noirs en quelque sorte. Nous proposons donc de gérer ou d'anticiper cette situation pour éviter la règle du « premier arrivé, premier servi ».

Ensuite, nous constatons une dynamique très forte sur les lignes 11 et 12 « assainissement » et « eau potable » – cela s'explique par des taux d'intervention très élevés de l'agence – puis sur la ligne 13 qui concerne les activités économiques hors agriculture. Pour l'agriculture, les pratiques sont un peu différentes puisque nous répartissons l'enveloppe annuelle entre les régions. Nous ne sommes pas dans un dispositif de guichet, ce qui fait que nous ne dépassons pas les enveloppes.

La proposition – quoique cela se fasse déjà en partie – c'est de se caler sur les dossiers qui sont prêts à démarrer, puis de limiter les demandes de dérogation. Nous avons un cadre d'application. Les demandes de dérogation visent en général à aller au-delà des règles d'intervention de l'agence de l'eau. Il nous semble que la dérogation n'est plus justifiée s'il faut rester dans une enveloppe fermée. Puis, comme il faut gérer dans les meilleures conditions la fin de l'année – j'ai

une expérience de programme européen, nous savons que c'est toujours la période la plus difficile – nous proposons de fixer au 1^{er} juin 2018 la date butoir de dépôt de dossier de façon à permettre aux services de les instruire correctement, de compléter les pièces s'il en manque et de pouvoir faire une commission des interventions en fin d'année, qui permettra d'ajuster au mieux la programmation par rapport aux moyens disponibles.

Concernant l'assainissement, nous avions défini des priorités au moment de la révision du programme. Nous proposons donc de nous appuyer sur les priorités 1a, 1b et 1c. Vous avez à la page 168 de votre rapport les propositions de gestion. Il s'agirait de gérer ces dossiers tout au long de l'année dans le cadre des différentes commissions d'intervention, en se concentrant sur les dossiers prioritaires dans les premières commissions et en n'excluant pas de prendre en fin d'année, en fonction des ajustements financiers, les autres dossiers.

Nous souhaitons également ne pas lancer de nouvelles conventions de mandat sur l'ANC après le 31 mars 2018, ne pas prendre de nouveaux engagements en matière d'accord de programmation en 2018, ce qui n'interdit pas de continuer à négocier ces accords avec les collectivités, mais qui ne seraient signés qu'à partir de 2019 dans le cadre de notre 11^e programme d'intervention.

Nous proposons quelques abandons de dispositifs, dont la création ex nihilo de nouvelles stations d'épuration ou de réseau d'assainissement.

S'agissant des activités économiques où nous sommes en tension financière, sauf à ce que le conseil d'administration en décide autrement, nous allons passer au fil de l'eau les études et les travaux s'inscrivant dans des opérations collectives. Puis, nous ne lancerons pas de nouvelles opérations de ce genre après le 1^{er} mars 2018, d'autant que nous avons mis en œuvre une évaluation en la matière.

Enfin, il s'agit de pouvoir hiérarchiser, d'utiliser les priorités qui avaient été présentées au conseil d'administration en novembre 2016 pour les travaux visant à réduire les pollutions toxiques, pour la mise en place de technologies propres et une réduction sensible des rejets. En l'occurrence, les enveloppes de l'année 2018 sont assez limitées, donc nous risquons de les atteindre assez rapidement sur cette ligne.

Actuellement, nous finançons des bacs de rétention permettant d'éviter des pollutions ponctuelles en cas d'accident. Nous suggérerions de ne plus financer ce type de dossier en 2018, qui correspond d'ailleurs bien souvent à des obligations réglementaires imposées par les services de l'Etat.

En matière d'eau potable, nous nous concentrerions sur les dossiers des zones rurales qui sont financés par subvention. Il est proposé d'arrêter les avances pour les collectivités urbaines, en les orientant vers les financements de la Caisse des Dépôts qui octroie des prêts sur vingt ou vingtcinq ans à des taux très faibles. Ces avances peuvent avoir un intérêt limité pour les collectivités locales. Puis, nous reporterions à la commission d'intervention d'octobre les dossiers où il y a une part urbaine quand on est à cheval sur plusieurs territoires, ainsi que les travaux de remplacement des canalisations relarguant du CVM (chlorure de vinyle monomère).

Nous avons bien conscience que toutes ces propositions vont entraîner des réactions. Les services de l'agence ont essayé de faire des propositions qui permettent à la fois de se concentrer sur les dossiers prioritaires, sans fermer complètement la porte d'ici la fin de l'année.

Nous travaillons sur des estimations. Nous pourrions avoir des dossiers qui ne passeront pas. Par exemple, nous avons un très gros dossier de station d'épuration sur Bourges, qui peut potentiellement représenter 24 M€ de subvention et qui est un dossier prioritaire. Un dossier comme celui-là, qu'il soit prêt ou pas, change fondamentalement les choses. Sur la ligne, 24 M€ peuvent représenter des dizaines d'opérations en matière d'assainissement sur des communes rurales. C'est pour cela que nous ne voulons pas fermer la porte à la fin de l'année, de façon à pouvoir faire les ajustements les plus fins possible. Notre programme est un peu un paquebot ; il faut que celui-ci puisse accoster sans être trop loin du quai. De toute façon, il ne pourra pas s'encastrer dans le quai. Ce n'est pas possible puisque nous avons des enveloppes financières fermées.

M. GOUSSET, premier vice-président :

Ce document présente une mécanique. Par contre, la délibération porte uniquement sur l'abandon de fiches actions.

M. GUTTON:

La délibération ne porte que sur la modification du programme. Pour le reste, ce sont des règles de gestion des priorités que nous vous proposons de mettre en œuvre dans nos instances et qui ne ferment pas la porte. En effet, nous pourrons prendre les derniers dossiers moins prioritaires en fin d'année. En l'occurrence, nous nous limitons à ce qui serait fermé.

M. GOUSSET, premier vice-président :

Pour information, la suppression de la création de nouvelles stations d'épuration et de réseaux d'assainissement ne concerne que la partie « collectivités ».

M. GUTTON:

En fait, ce sont des propositions. Nous regrettons de ne pas avoir eu le temps de les présenter dans les commissions antérieures. Le travail a été effectué avec les délégations. Il n'y a pas eu de discussions en commission ; il faut que nous puissions en avoir plus tard.

Après, nous aurions pu valider ensemble dans les deux premières commissions d'intervention ce que nous allons vous présenter, puis renvoyer tout le reste à la fin de l'année. L'autre variante, c'est que nous ne modifions pas le programme, puis nous vous referons des propositions à la fin de l'année.

Les propositions actuelles se limitent à l'arrêt de quelques dispositifs. Il nous semble, de toute façon, que ces actions seront difficilement finançables dans le 11^e programme. En fait, il s'agit de commencer à se préparer à un programme adapté à venir.

M. GOUSSET, premier vice-président :

En l'occurrence, qu'en est-il de la station de Bourges ?

M. GUTTON:

Elle restera éligible puisque c'est une reconstruction de station d'épuration.

M. GOUSSET, premier vice-président :

Par contre, il faut que son dossier soit déposé avant le 1^{er} juin et que l'autorisation ait été validée.

M. GUTTON:

Et qu'il soit mûr.

M. LUCAUD:

Je me permets de reprendre la parole parce que j'ai l'impression qu'il n'y a pas eu de débat, M. le directeur, avant votre intervention. Il y avait eu une demande d'interruption de séance. Je crois que les administrateurs ont fait des interventions fortes. Je m'aperçois que nous nous enlisons dans une intervention très présente des services. Je ne mets pas en cause les services. Par contre, à mon sens, c'est le conseil d'administration qui décide et les services exécutent. Je souhaite que cela reste ainsi. C'est toujours le bon fonctionnement. Ceux qui veulent faire de la politique en font et ceux qui ne souhaitent pas en faire n'en font pas. Je ne voudrais pas que les choses s'inversent.

Mme la commissaire du gouvernement, je me permets de m'adresser une nouvelle fois à vous. J'ai bien entendu votre intervention. Permettez-moi de vous dire que vous m'avez semblé être une mauvaise porte-parole pour le bon fonctionnement des agences. Votre discours était assez inaudible. Vous parlez de contribution à la dette publique. Cela évoque des choix politiques. Il faut être très attentif. Quand on se dirige vers des politiques purement comptables et que l'on souhaite que les comptables s'occupent de tout, les comptables finissent parfois par décider que les clients coutent trop cher. En l'occurrence, cela pourrait être les abonnés. Je suis très préoccupé par la

forte présence de l'administration qui voudrait imposer, voire diriger des orientations politiques à des administrateurs qui, à la base, sont nommés et élus par les citoyens.

Tout ceci renforce un petit peu mon opinion. Il y a un réel danger à voter ce budget et notamment, M. le directeur, ce que vous venez de proposer. Il y avait une demande d'interruption de séance. Je crois que nous aurions mieux fait de la prendre avant d'arriver à cette délibération numéro 12. Je souhaite que les administrateurs uniquement puissent se retirer pour échanger convenablement et tranquillement sur l'épisode que nous vivons collectivement. Il ne faut pas qu'il y ait de raté aujourd'hui. Il faut évaluer l'ensemble de la situation, que nous assumions les conséquences de nos actes et que nous puissions réfléchir très correctement à l'avenir des agences, notamment de l'agence Loire-Bretagne.

M. GOUSSET, premier vice-président :

J'ai fait le choix de prendre en compte cette demande de suspension de séance et que cet instant soit optimisé en ayant considéré et la philosophie et la mécanique. Il s'agit d'aller au bout du processus pour que les membres du conseil d'administration se rendent compte de la mise en place de cette philosophie telle qu'elle a été décidée. Cela complète la vision que vous pourrez en avoir.

Concernant la mise en cause des services, heureusement qu'un ordre de marche est donné. Je ne les défends pas. Par contre, je me réjouis que des propositions soient faites. C'est à nous maintenant d'en discuter et d'argumenter. Nous avons un plan de démarrage pour la discussion.

M. LUCAUD:

On nous a parlé d'une contribution à la dette publique qui était inévitable. Je parlerais de marche forcée.

M. GOUSSET, premier vice-président :

Vous avez le droit de le penser et de le dire.

M. GUTTON:

Evidemment que les administrateurs ont ici une responsabilité particulière. J'en conviens aisément et le souligne moi-même parce que je ne suis pas chargé de faire de la politique mais de gérer l'agence de l'eau. C'est ce que j'ai voulu dire tout à l'heure en rappelant ce qu'est la responsabilité de l'ordonnateur que je suis, qui certes travaille sur la base des délibérations du conseil d'administration mais qui ne pourrait évidemment pas faire certaines choses même si elles m'étaient demandées par ledit conseil.

Je voudrais néanmoins rappeler que l'agence de l'eau est un établissement public de l'Etat, sous la double tutelle du ministère de l'Ecologie et du ministère du Budget. Le rôle du commissaire du gouvernement n'est pas neutre. Les délibérations que nous prenons, nous les prenons sous le regard du commissaire du gouvernement qui peut demander à ce qu'elles soient rapportées. Nous avons également un contrôleur budgétaire qui peut bloquer à certains moments des décisions, notamment dans le domaine budgétaire.

Je rappelle aussi que les représentants de l'Etat sont bien administrateurs. Un tiers du conseil d'administration est composé de représentants de l'Etat, qui sont administrateurs au même titre que les représentants des collectivités ou des usagers ici présents.

M. ALBERT:

Je ferais remarquer que de la page 125 à la page 133, nous avons des éléments concrets de la manière dont les choses peuvent se passer. Je remercie l'agence d'avoir fait des propositions parce que cela amène aussi le débat à un moment donné.

Vous dites que nous allons abandonner la création de station d'épuration et l'ANC. En même temps, nous risquons d'avoir plus de dépenses dans le pluvial. Par rapport à Bourges notamment, c'est bien le pluvial qui génère des investissements importants. Ainsi, le milieu urbain est favorisé

par rapport au milieu rural. Je ne suis pas d'accord avec cela. Certes, il y a plus de facilité dans le milieu urbain mais il ne faut pas non plus oublier le monde rural et je pense qu'il est oublié.

Ensuite, on nous demande de prendre la partie « chasse », la partie « biodiversité » et les parcs nationaux en plus de ce que nous allons avoir dans le 11^e programme. D'un autre côté, on remet en cause les MAEC (mesures agroenvironnementales et climatiques) pour l'année 2018 par rapport à la région Aquitaine. Je défendrai la position d'avoir encore des MAEC en 2018. Par contre, que va-t-il se passer en 2019 et 2020 ?

A un moment donné, il faudra se poser la question de savoir ce que nous reprenons comme activité, notamment en matière de préservation de la biodiversité, puis recaler un peu les choses avec l'Agence française pour la biodiversité. Il faut faire attention à avoir véritablement un équilibre urbain/rural dans ce domaine et ne pas détruire ce qui a été accompli. Quand des DUP ont été mises en œuvre en matière d'ANC, notamment sur la région des Deux-Sèvres que je connais assez bien, avec des contrôles tous les deux ans et une obligation de réhabilitation deux ans après, et qu'à un moment donné nous allons tout stopper, je pense qu'il faut réfléchir au programme dans son ensemble et aux répercussions que cela peut avoir.

M. GERAULT:

Je prends la parole en essayant d'être le plus serein possible. Le malaise que je ressens à l'instant, c'est que nous avons eu un débat que vous avez qualifié de philosophique mais qui, pour moi, ne l'est pas concernant les bases du budget 2018. Dans la foulée, on nous fait des propositions qui concernent justement l'établissement du budget 2018. Je ne sais pas où l'on va.

J'ai bien compris que M. Gutton et les services nous font des propositions. En même temps, quelle est l'urgence de cette délibération ? Pourquoi ne pas la prendre à la fin de l'année quand nous y verrons plus clair ? Le message que nous allons faire passer est double. Si nous prenions cette délibération aujourd'hui, cela signifie que, un, nous prendrions acte, et deux, nous montrerions aux collectivités et à un certain nombre de nos concitoyens que nous prenons une décision alors même que nous ne connaissons pas encore la finalité des débats. Cela ne remet pas du tout en cause le travail des services, bien au contraire. Nous aurons de toute façon à l'intégrer si le budget reste en l'état.

Ensuite, il y a deux choses. Concernant la base du budget, il faut que nous ayons une discussion pour savoir si finalement nous protestons, puis quand cela fera pschitt, nous continuerons comme si de rien n'était. Ou alors, nous disons que la ligne rouge a été dépassée, nous disons stop quitte à revoir dans quelque temps quand le conseil d'administration sera réélu en décembre, que nous puissions établir un budget sur des bases solides.

C'est le seul message que je voulais faire passer à Mme la commissaire. Je vous prie de m'en excuser si mes propos vous ont semblé agressifs parce que ce n'était pas du tout la tonalité de mon intervention. J'essayais de croire que nous sommes dans une instance où l'on pouvait instaurer un dialogue avec l'Etat. Les collectivités et les autres partenaires s'exprimaient juste en alertant l'Etat sur un certain nombre de situations des territoires, qu'un risque important menaçait la politique de l'eau.

M. VOISIN:

Je voudrais revenir sur la gestion des priorités pour changer de débat avant que nous n'en arrivions à la suspension de séance.

Dans la gestion des priorités, quelques points me gênent particulièrement. Il est stipulé que seront considérés comme mûrs les dossiers pour lesquels le récépissé de déclaration est obtenu, ou l'arrêté préfectoral quand il y a autorisation ou enregistrement, et que les services instructeurs l'ont jugé valide, complet et émis un avis favorable. En fait, l'avis favorable qu'ils émettent, c'est après l'enquête publique, juste avant de passer au CODERST.

Je ne sais pas pour les collectivités mais dans les dossiers industriels, il faut dix-huit mois pour monter un dossier et obtenir un arrêté préfectoral. Le fait de devoir attendre l'avis final de la DREAL entrainerait des retards. Avec un dossier mûr tel qu'il est défini, nous ne pourrions pas monter le dossier avant la décision du conseil d'administration qui interviendra dans les trois ou six mois suivant la décision de la DREAL, ce qui poserait de gros problèmes pour des décisions d'investissements environnementaux chez les industriels.

Ensuite, on donnerait une autorisation en 2018 aux collectivités locales dont les systèmes d'assainissement sont jugés non conformes et pour lesquels l'échéance de mise en conformité est fixée en 2017. Cela me pose un problème. Si un industriel faisait la même demande de mise en conformité, son dossier serait refusé. Dans le passé, quand ce genre de situation arrivait au niveau des collectivités locales, l'étau est renforcé pour les aider à rattraper leur retard. En l'occurrence, on favorise les gens qui sont en retard par rapport aux autres, ce qui n'est pas normal.

M. GOUSSET, premier vice-président :

Concernant ce mécanisme sur les autorisations, jusqu'à ce jour, l'agence pouvait donner une lettre d'éligibilité et de recevabilité du dossier, suspendue à l'autorisation préfectorale.

M. GUTTON:

Je disais tout à l'heure que ce n'est pas un problème d'éligibilité mais de gestion. Quand nous devons gérer des priorités et que nous avons à choisir entre des dossiers, il apparaît assez logique de prendre ceux qui sont vraiment prêts. Comme les procédures administratives sont longues, les autres dossiers ne pourront pas démarrer sans avoir leur autorisation. Dans ce cas, nous les prendrons sur le 11^e mais pas sur 10^e programme. J'ai vu ce genre de règle pratiqué sur les fonds européens dans des périodes de tension financière. Pour choisir, c'est un critère objectif et incontestable.

Certes, je ne l'ai pas regardé spécifiquement pour l'industrie mais j'alerte sur le fait que nous avons à peu près 10 % de chute sur les dossiers que nous programmons. Certains projets n'auront effectivement pas l'autorisation administrative tandis que d'autres ne se réalisent finalement pas comme prévu. Toutefois, 10 %, cela fait beaucoup. Il faudrait réfléchir à faire baisser un peu ce taux pour ne pas privilégier des dossiers qui ne se feront pas, au détriment de ceux qui étaient prêts et qui pouvaient se faire.

Concernant les collectivités, je suis assez d'accord avec vos propos. Nous avons effectivement quelques dossiers dont l'échéance était 2017 sur la Vendée et sur l'île de Ré. Par contre, y a-t-il des dossiers qui ne sont pas prêts à ce jour sur cette priorité 1a ?

M. ROUSSET:

Je vais essayer de répondre rapidement. Ce sont effectivement des dossiers de station d'épuration sur le territoire vendéen où il y a eu une révision de la zone sensible il y a quelques années et où une échéance a été fixée par la Commission européenne, au regard de la directive « eaux résiduaires urbaines », pour faire des travaux avant le 31 décembre 2017. Cela ne veut pas forcément dire qu'elles ont été mises en demeure ou autres par les collègues de l'Etat. A partir de 2018 s'appliquera une dégressivité des aides, comme prévu dans notre programme. Elles seront pénalisées.

Mme MORAGUEZ:

Je voudrais que l'on revienne sur la diapositive qui concerne l'eau potable et souligner ce qui, pour moi, est une incohérence quand on dit que vont être considérés comme prioritaires les dossiers pour les communes rurales et que de l'autre côté, les dossiers de remplacement de canalisation relarguant du CVM seront reportés à la commission d'intervention d'octobre.

En fait, les canalisations relarguant du CVM sont situées dans des hameaux, s'agissant de secteurs où il y a peu de débit. Ce sont des dossiers qui concernent exclusivement des communes rurales. Il faut savoir que pour monter ces dossiers, les collectivités coopèrent déjà depuis longtemps avec les services de l'agence de l'eau et les services des ARS localement présents. Le repérage de ces canalisations demande un travail important en amont.

Les collectivités sont engagées depuis longtemps dans cette démarche. Alors que leur dossier est prêt d'aboutir, qu'elles ont réussi à faire les différentes analyses qui étaient demandées par le protocole mis en place entre l'ARS et l'agence de l'eau, on va maintenant leur dire que finalement, ce n'est plus certain qu'elles vont avoir leur financement et que nous verrons cela en octobre. En matière de CVM, le conseil d'administration avait été prudent à l'époque puisqu'il avait donné une enveloppe fermée de 12 M€ pour ne pas être dépassé par un budget qui serait supérieur à ce que

l'agence de l'eau pouvait donner. Je souhaiterais que ces dossiers puissent passer au fil de l'eau jusqu'au mois de juin, comme les autres dossiers des communes rurales.

Concernant l'intervention de M. Gerault qui proposait que nous puissions voter plus tard, je pense que plus vite nos collègues sur le terrain seront informés de ce qui va se passer en 2018, plus rapidement ils pourront préparer leur dossier pour être prêts au mois de juin. Les collectivités devront établir les devis et lancer les appels d'offres avant de présenter leur dossier. Il vaudrait mieux que nous puissions les informer dès maintenant des conditions pour 2018 plutôt que d'attendre fin décembre ou début janvier pour leur dire qu'elles n'ont que jusqu'au mois de juin pour déposer un dossier complet.

M. GERAULT:

Vous nous mettez dans la seringue. On revient toujours au même problème. Vous êtes en train de nous forcer. Je ne rentre pas dans ce débat volontairement. Vous nous dites que le budget sera contraint, j'attends de voir ce qu'il en est. J'aimerais bien que les administrateurs en discutent. C'est ce que j'ai essayé de dire tout à l'heure. Je suis désolé de reprendre la parole pour répondre à votre interpellation. J'entends bien cet argument, un peu similaire à ceux de M. Gutton qui avançait deux solutions : soit c'est maintenant, soit c'est à la fin de l'année. Très honnêtement, le message en direction des collectivités que vous nous faites voter politiquement, je ne suis pas certain d'avoir envie de le voter dans les conditions actuelles.

M. GUTTON:

Les services continuent d'instruire des dossiers. L'objectif était de pouvoir communiquer suffisamment à l'amont sur les règles de façon à jouer notre rôle de service public et d'accompagnement des porteurs de projets. De toute façon, nous ne donnerons pas plus que ce que nous avons dans notre budget. Si vous me demandez de dépenser plus, je ne pourrais pas. En revanche, la priorisation m'apparaît être pleinement de la responsabilité du conseil d'administration dans la diversité de ses représentants, y compris ceux de l'Etat.

Concernant la date du conseil d'administration, nous sommes limités par le fait que nous n'aurons plus de conseil d'administration en capacité à se réunir après le comité de bassin. En effet, il faudra un arrêté ministériel pour redésigner les administrateurs sur la base des élections au comité de bassin du 11 décembre. En l'occurrence, nous avons une contrainte de calendrier exceptionnellement cette année.

M. CHASSANDE:

M. Lucaud a évoqué une présence assez forte de l'Etat en termes d'orientations. Les représentants de l'Etat au conseil d'administration interviennent extrêmement peu, et volontairement, parce que nous estimons que l'essentiel des débats doit avoir lieu entre les élus et les socioprofessionnels. Je n'avais pas prévu d'intervenir au départ. Pour autant, je ne comprends pas pourquoi évoquer une présence forte de l'Etat. Quand la commissaire du gouvernement intervient pour exprimer la position du gouvernement – cela rentre dans ses prérogatives – cela me paraît absolument légitime et ne me semble pas représenter une présence excessive de l'Etat. Nous pourrions intervenir beaucoup plus en tant qu'administrateurs mais nous ne le faisons pas, quoique nous ayons le droit d'avoir des idées également.

Je souligne l'opportunité d'intégrer dans la réflexion le recentrage de l'intervention des agences sur des sujets majeurs et prioritaires qui sont en conformité avec la directive-cadre sur l'eau et les différents engagements communautaires. Le fait de montrer que le conseil d'administration sait prendre des décisions concernant tous les enjeux qui justifient l'intervention de l'agence, je pense que cela peut être intéressant, y compris pour défendre auprès du ministère le maintien du budget. En revanche, si nous ne sommes pas capables de prendre des mesures du type de ne plus financer des actions qui ne sont pas prioritaires, nous nous tirons nous-mêmes une balle dans le pied.

Certes, mes propos ont une connotation un peu politique. Néanmoins, j'estime que nous avons le droit d'avoir ce type de réflexion. Nous pourrions, par exemple, décider de ne pas financer les nouveaux réseaux qui ne présentent pas, en général, un enjeu environnemental en tant que tel.

Etre capable de prendre ce type d'initiative, pour conforter le discours sur l'importance des aides des agences, cela peut être positif.

M. VOISIN:

Cette année, les industriels vont bénéficier de 26 M€ d'attribution d'aides. L'an prochain, nous aurons 10 M€, ce qui représente une réduction extrêmement forte. J'ai bien noté dans l'intervention de M. Gutton qu'il y aurait un report des dossiers non retenus à la commission des interventions d'octobre, où nous pourrions réévaluer les dossiers qui seraient acceptés au final. Toutefois, la baisse semble excessive, surtout que l'on y rajoute la notion de dossier mûr. Cela me paraît trop sévère à l'égard des dossiers industriels soumis à autorisation.

M. GOUSSET, premier vice-président :

La question avait déjà été posée lors du vote du budget 2017 au regard des 10 M€ inscrits sur la ligne « industrie ». Mme la présidente du conseil d'administration, en séance, avait validé le fait qu'il y aurait des reports possibles pour cette ligne. C'est effectivement ce qui s'est passé. Nous constatons qu'il y a eu 10 M€ inscrits au budget, pour 26 M€ d'engagement au final. La demande semble également forte pour 2018, où il est à nouveau réinscrit 10 M€. Nous pourrions également valider la demande qu'il puisse y avoir des reports, de la même manière que cela s'est fait au précédent exercice.

Par contre, ce qui figure en page 169 de notre dossier semble limiter à 10 M€ la ligne 13, sur quatre commissions (2,5 M€ par commission).

M. GUTTON:

Sur la ligne 13, vous aviez prévu au départ 123 M€ sur la durée du programme. Nous avons porté la ligne à 139 M€, donc elle a déjà été largement abondée. Les montants indiqués correspondent à ce qui reste sur la base de cette maquette. Nous avons redoté chaque année en fonction des demandes. La commission des interventions d'octobre permettra de vider toutes les lignes qui resteront encore dotées à la fin de l'année. Nous ferons de la fongibilité dans le cadre des différents domaines. Nous pourrions faire redescendre les crédits du domaine 1 vers le domaine 2 et le domaine 3. C'est également la raison pour laquelle nous voulons arrêter l'instruction suffisamment tôt. Il y a tout ce travail d'ajustement final, ligne à ligne, que nous devons faire.

[Suspension de séance]

M. GOUSSET, premier vice-président :

Nous reprenons la séance avec une intervention de M. Gérault.

M. GERAULT:

M. le président, Mme la commissaire, mesdames et messieurs, nous vous proposons à la suite des débats de ce matin – pour permettre au conseil d'administration, en 2018, de faire les choix qui sont les siens dans son domaine de compétence et au regard de la situation actuelle, à savoir le manque de visibilité sur le budget 2018 – de retirer le vote dudit budget avec un certain nombre de considérants, puis de convoquer un conseil d'administration avant le 11 décembre, date du prochain comité de bassin. A cette occasion, nous pensons y voir plus clair sur le projet de loi de finances 2018 et être en capacité de voter en ayant l'ensemble des considérants nécessaires et les éléments techniques et financiers qui nous permettront de nous exprimer en connaissance de cause et de manière sérieuse et rigoureuse.

L'autre option est la démission du conseil d'administration. La question s'est posée mais cela n'a pas été choisi. Pour l'instant, nous vous proposons un conseil d'administration le 6 ou le 7 décembre, juste avant la réunion du comité de bassin.

M. GOUSSET, premier vice-président :

Il ressort des débats un élément qui m'a semblé essentiel, c'est le fait de demander au conseil d'administration de se prononcer sur un budget qui n'est pas encore voté par l'Assemblée. Nous donnerions ainsi à l'Assemblée le signal d'un accord préalable et préliminaire alors qu'il ressort des discussions que nous avons eues ici un avis qui me semble véritablement contraire.

Maintenant, ce que vous proposez constitue une requête auprès des élus représentants au Parlement de bien vouloir reprendre en considération ce prélèvement ainsi que les appels qui ont déjà été lancés par les présidents de comités de bassin. Ce sera en connaissance de cause que nous pourrons voter un budget 2018 qui sera calé sur les décisions qui auront été prises au Parlement.

Sinon, j'ai bien noté l'alternative qui serait une décision de démission du conseil d'administration, qui serait sans doute plus problématique.

Mme SPILLIAERT:

Le 5 décembre, nous avons une commission des interventions. Un conseil d'administration pourrait se tenir dans la foulée.

M. GUTTON:

C'est tout à fait possible. Effectivement, il est important que ce soit avant le 11 décembre, date de démission de fait des administrateurs et de renouvellement du conseil d'administration. Le décret sur la GBCP (gestion budgétaire et comptable publique) a été modifié en début d'année. Auparavant, le texte disait globalement que le budget de l'année n+1 était la reconduction du budget de l'année n faute d'avoir un vote du conseil d'administration.

Je vous en fais lecture : « Lorsque le budget n'est pas adopté par l'organe délibérant ou n'a pas été approuvé par les autorités de tutelle à la date d'ouverture de l'exercice, l'ordonnateur peut être autorisé par ces autorités à exécuter temporairement les opérations de recettes ainsi que les opérations de dépenses strictement nécessaires à la continuité des activités de l'organisme ».

Les agences de l'eau gèrent essentiellement des crédits d'intervention. J'imagine que tout ce qui est dépenses de fonctionnement courantes pourrait être approuvé par les autorités de tutelle. En revanche, vraisemblablement, celles-ci suspendraient la programmation de nouvelles opérations. Nous arriverions probablement à négocier le paiement des subventions des opérations déjà engagées. Par contre, le système se bloquerait.

M. BODARD:

Nous comptons sur le législateur mais rien n'empêche le gouvernement de réagir lui-même. Nous n'allons pas faire de la politique politicienne mais nous avons bien vu cet été comment les législateurs ont réagi. Quand on leur demande de voter, ils votent. Je ne ferais pas d'autres commentaires.

Notre position est bien de refuser aujourd'hui les propositions telles qu'elles nous sont présentées et de considérer toutes les possibilités de faire changer les choses. Nous allons agir auprès de nos députés. En même temps, nous pouvons demander à Mme la commissaire du gouvernement de faire remonter notre position actuelle. Je ne crois pas que dans l'histoire d'une agence de l'eau, ce genre de conseil d'administration se soit souvent produit. Tous les usagers, tous secteurs confondus, ont la même position. Il faut que le gouvernement ainsi que nos parlementaires l'entendent. Nous avons jusqu'au 5 décembre pour le faire savoir.

M. GERAULT:

Honnêtement, je trouve que l'information de M. Gutton en rajoute largement sur la considération et la capacité de dialogue de l'Etat avec les conseils d'administration des différentes agences de l'eau. Pourrions-nous imaginer que le comité de bassin soit également reporté d'un mois pour laisser le temps au conseil d'administration de se réunir à nouveau et que nous puissions, au mois de décembre, avoir un débat sur le sujet ?

M. GUTTON:

Espérons que d'ici le 11 décembre, la situation va évoluer. Quand je vois la motivation des membres du conseil d'administration, je ne doute pas qu'ils aient capacité à faire bouger les lignes. Le sujet a été évoqué par le président de l'Association des maires de France directement auprès du président de la République qui sera présent, avec douze membres du gouvernement, au congrès des maires de France qui se tient du 20 au 23 novembre à Paris. Cette échéance avant le 5 décembre pourrait permettre d'y voir plus clair.

Le 11 décembre, en principe, nous devons réélire le président du comité de bassin ; cela doit se faire avant la fin de l'année 2017, de même que l'approbation de la SOCLE (stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau). Un report est toujours possible mais cela relève finalement d'un souhait du président du comité de bassin. L'élection se tiendra en janvier, ce n'est pas impossible, mais nous n'aurons plus de président de comité de bassin à la fin de l'année.

Je ne sais pas s'il faut jouer la politique du pire. Comme nous sommes dans une démocratie, il y a capacité à se faire entendre dans beaucoup de lieux.

M. GERAULT:

M. le directeur, l'esprit qui est le nôtre, face à une situation de démission qui était évoquée par certains, c'est de faire une proposition constructive, en choisissant de manière éclairée au regard des décisions qui seront prises. Vous nous répondez que cela avait été anticipé en gros et que si nous ne votons pas, de toute façon, ce sera une année blanche. Nous avons le couteau sous la gorge. Dans ce cas, allons au bout du raisonnement. Nous sommes dans un drôle de dialogue où l'on nous répond à chaque fois que nous essayons d'être constructifs. Finalement, nous avons un moyen de contourner le dialogue que vous instaurez. Je pose la question de savoir si le comité de bassin peut aller jusqu'à fin décembre pour que nous puissions, en connaissance de cause, voter un budget qui soit le plus sincère possible. On nous demande de voter un budget sur la base d'éléments qui ne sont absolument pas fondés, ce qui est surprenant.

M. GUTTON:

Je précise que chaque année, nous votons un budget sans avoir la loi de finances définitive qui, en général, est votée à la fin de l'année. Je n'ai effectivement jamais connu ce type de situation et d'incertitude. Je n'ai volontairement pas lu plus tôt le texte parce que j'estimais important que les administrateurs puissent discuter sans avoir cette pression. Ce n'est pas l'intérêt de l'agence de l'eau de commencer le budget de l'année prochaine avec simplement son budget de fonctionnement. Nous ne serions plus du tout en capacité à assurer l'ensemble des missions qui nous sont fixées par le législateur.

M. GOUSSET, premier vice-président :

Nous n'allons pas discuter aujourd'hui des points relatifs au programme. Il reste les aides qu'il faut que nous passions en validation.

M. GUTTON:

Il faut que vous vous prononciez et que nous calions la date du prochain conseil d'administration ; cela peut être le 7 décembre car le CNE est reporté.

M. GITTON:

La Constitution donne soixante-dix jours au Parlement pour se prononcer sur un projet de loi de finances, à partir du moment où le document a été déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale. Ce dépôt a été fait le 27 septembre, ce qui fait que le Parlement a la main jusqu'au 6 décembre inclus. Si le Parlement ne s'est pas prononcé au 6 décembre, le gouvernement peut légiférer par ordonnance. Le 6 ou le 7 décembre, le Parlement pourrait avoir terminé son travail.

M. GUTTON:

Nous n'aurons véritablement une information que si le président de la République s'exprime au congrès des maires de France. Nous apporterons surtout les éléments d'actualité. Si le président de la République annonçait des choses très nouvelles, nous referions rapidement une simulation que nous vous présenterions sur table. Dans les grandes masses, nous verrons bien ce que cela donnera, notamment en termes de programmation par rapport aux priorités. Si nous retrouvions de la marge de manœuvre, nous saurons où l'affecter.

M. GOUSSET, premier vice-président :

Nous saurons être agiles. J'ai questionné les services, à la suite de l'interpellation de M. Bodard, concernant la démarche à suivre réglementairement par rapport à notre décision de ne pas conserver l'ordre du jour.

M. GUTTON:

Il suffirait que le président, à la suite d'un l'échange avec les administrateurs, décide de retirer des points de l'ordre du jour.

M. GOUSSET, premier vice-président :

Je soumets au vote le report du point 4 de l'ordre du jour : budget initial 2018 et adaptation du programme. Qui s'abstient ? (Dix abstentions). Qui est contre ce report ? Qui est pour ?

Budget initial 2018.

(Reporté à la majorité)

Adaptation du programme.

(Reportée à la majorité)

M. GOUSSET, premier vice-président :

Nous allons maintenant procéder au même vote pour le point 12 de l'ordre du jour qui est la définition des priorités d'engagement pour l'année 2018. Qui s'abstient ? Qui s'oppose à ce report ?

Gestion des priorités d'engagement pour l'année 2018.

(Reportée à la majorité)

M. GOUSSET, premier vice-président :

Je soumets également au vote le report des points relatifs au programme. Qui s'oppose à la proposition de ne pas aborder les points 9, 10 et 11 à l'ordre du jour ? Qui s'abstient ?

Plan d'orientation pour le 11^e programme à la suite des résultats de l'évaluation de la politique d'intervention de l'agence de l'eau en faveur des zones humides.

(Reporté à la majorité)

Mandat de l'évaluation de la politique foncière.

(Reporté à l'unanimité)

Elaboration du 11^e programme d'intervention.

(Reportée à la majorité)

POLITIQUE SOCIALE

Point n°5 de l'ordre du jour

M. GUTTON:

A la suite d'un audit du contrôle budgétaire, il est apparu intéressant de pouvoir retracer globalement l'ensemble des prestations de politique sociale de l'agence, dont un grand nombre avaient fait l'objet de délibérations souvent anciennes. Il est également prévu de vous présenter des notes actualisées sur certaines prestations. Il s'agirait de valider l'ensemble du dispositif, même si réglementairement, cela relève du Directeur général. Néanmoins, dès lors que cela a des conséquences financières et budgétaires, il est mieux que cela apparaisse en toute transparence, sachant que les agences de l'eau ont des politiques sociales variables.

A terme, l'orientation que nous prenons ensemble, c'est de nous caler de plus en plus sur les pratiques au ministère de l'Ecologie. L'ensemble des agents des agences de l'eau va progressivement être des fonctionnaires. Par conséquent, nous regardons systématiquement ce que fait le ministère de l'Ecologie. Cela a été le cas notamment en matière d'indemnité kilométrique vélo et de frais de déplacement, propositions sur lesquelles vous aviez délibéré il y a déjà quelques mois.

M. Brugière rapporte les travaux de la commission qu'il a présidée.

M. BRUGIERE:

« A la suite d'un contrôle a posteriori effectué par le contrôle budgétaire en juin 2017 sur la politique sociale des six agences de l'eau, il a été convenu que chacune des agences pourra présenter à son conseil d'administration une délibération récapitulant les axes du dispositif de politique sociale.

A l'agence de l'eau Loire-Bretagne, elle se décline actuellement ainsi :

- gratifications liées aux médailles d'honneur du travail, délibération de 2007 ;
- chèque emploi service universel préfinance (CESUP), délibération de 2008;
- indemnité kilométrique vélo, délibération de 2016 ;
- fonds de secours, délibération de 2017 ;
- subvention à l'Amicale, convention de 2017;
- participation de l'agence aux repas, décision à actualiser ;
- prestations « séjours enfants et enfants handicapés », décision à actualiser.

La commission n'a pas posé de question sur le projet de délibération. »

M. GOUSSET, premier vice-président :

Y a-t-il des demandes de parole concernant cette délibération qui figure en page 80 de notre dossier de séance ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

Politique d'action sociale à l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

Adoptée à l'unanimité.

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2017-235 du 9 novembre 2017.

M. GUTTON:

Nous reviendrons vers vous au sujet de la participation aux repas et des prestations « séjours enfants et enfants handicapés ».

TITRES PROPOSES EN ADMISSION EN NON-VALEUR

Point n°6 de l'ordre du jour

M. GOUSSET, premier vice-président :

Chaque année, il est proposé aux administrateurs de se prononcer sur les créances devenues irrécouvrables. Pour l'année 2017, nous avons dénombré 43 créanciers, dont certains représentent des dossiers irrécouvrables de la période 2007-2012 jugée par la Cour des comptes.

M. BRUGIERE:

Il n'y a pas eu d'intervention significative lors de la commission.

M. GOUSSET, premier vice-président :

Le montant total de ces créances est de 201.915,42 €, dont la plupart concernent des entreprises qui ont fait faillite et qui n'existent plus d'ailleurs. La délibération figure en page 84 de notre document. Qui s'abstient ? Qui est contre ?

Titres proposés en admission en non-valeur.

Adoptée à l'unanimité.

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2017-236 du 9 novembre 2017.

AVENANT NUMÉRO°1 DE LA CONVENTION INTERAGENCES

Point n°7 de l'ordre du jour

M. GOUSSET, premier vice-président :

Cet avenant a pour objet de supprimer le délai annuel et la régularisation des sommes dues jusqu'à la fin du 10^e programme.

M. GUTTON:

Dans un souci de simplification, les départements qui sont à cheval sur plusieurs bassins sont suivis par une agence de l'eau qui assume la totalité du financement correspondant. Elle est ensuite remboursée par les autres agences.

C'est une pratique que nous avons avec les agences Adour-Garonne et Rhône-Méditerranée-Corse. Nous avons eu quelques difficultés dans la rédaction de la convention, notamment du fait du délai qui était dépassé. Nous proposons donc de modifier la rédaction pour éviter d'avoir encore ce type de difficulté. Ceci est valable jusqu'à la fin du 10^e programme. De toute façon, nous serons amenés à remettre à plat notre politique vers les départements en fonction des évolutions législatives qui ont eu lieu ces dernières années. Ainsi, nous aurons à revoir le dispositif le cas échéant même si nous restons attachés à une mécanique simplifiée pour ces collectivités.

M. GOUSSET, premier vice-président :

Y a-t-il des questions sur ce point? La délibération figure en page 89. Qui s'abstient? Qui est contre?

 Avenant numéro 1 à la convention entre les agences Adour-Garonne, Loire-Bretagne et Rhône-Méditerranée-Corse pour le financement des missions des départements concernés par plusieurs bassins hydrographiques.

Adopté à l'unanimité.

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2017-237 du 9 novembre 2017.

POINT D'AVANCEMENT DE L'ELABORATION DU SCHEMA PLURIANNUEL DE STRATEGIE IMMOBILIERE 2017-2021

Point n°8 de l'ordre du jour

M. GUTTON:

Les opérateurs de l'Etat doivent, tous les cinq ans, présenter un schéma pluriannuel de stratégie immobilière, avec l'objectif notamment de devoir réduire les surfaces pour atteindre un plafond de 12 m² par poste de travail. A la suite de la réorganisation des délégations de l'Ouest, nous avons densifié les locaux de Saint-Brieuc. Cela va dans le sens de la commande de l'Etat. En même temps, nous étions locataires d'une partie des locaux de la délégation de Nantes, dont nous avons résilié le bail. Ces locaux devraient être occupés par l'Agence française pour la biodiversité (ex Agence des aides marines protégées) qui est un de nos partenaires privilégiés. Ainsi, nous allons également densifier la délégation de Nantes sur la superficie restante.

En revanche, le sujet plus délicat concerne les locaux d'Orléans pour lesquels nous sommes audessus de l'objectif, avec un ratio d'environ 14 m² par agent. Nous recherchons donc des locataires de façon à densifier nos locaux. Nous avons déjà trois locataires : l'AFB, le pôle de compétitivité DREAM et l'UICN (union internationale pour la conservation de la nature). Il faudrait que nous trouvions encore d'autres locataires. Nous avons des contacts avec l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, au budget duquel nous allons contribuer en 2018. J'ai eu des échanges avec le conseil régional de la région Centre parce que des réflexions sont en cours concernant l'Ecopôle.

Nous sommes donc en train de rechercher des locataires, l'objectif de rendre autonome et sécurisé une partie de nos bâtiments, puis atteindre les objectifs de 12 m² par poste de travail. Vous avez pu le constater dans le dossier, nous continuons également à travailler sur le maintien de la qualité des installations, s'agissant d'un élément important de la sécurité et du bien-être au travail de nos collaborateurs.

Mme ANTON:

Un peu d'humour noir, avec la baisse prévisionnelle de - 12 % des effectifs, il va encore falloir trouver de nouveaux locataires. Par ailleurs, avez-vous vu contacter l'agence régionale de la biodiversité ? Elle pourrait potentiellement être intéressée à devenir votre nouvelle locataire, avec une proximité en termes de missions également.

M. GUTTON:

J'évoquais l'Ecopôle qui a justement vocation à supporter l'agence régionale de la biodiversité. Ce que nous cherchons actuellement comme locataires, ce sont plutôt des structures qui travaillent dans le domaine de l'eau. C'est pour cela que nous étions heureux d'accueillir le pôle Dream. En même temps, cela donne un peu plus de visibilité à ce pôle. Nous sommes voisins de la direction régionale de l'environnement. Le BRGM est également à côté. Tout cela représente un pôle de compétence dans le domaine de l'environnement, de l'eau et de la biodiversité. Nous sommes attentifs à la cohérence de ce type de démarche.

Après, cela relève des décisions de chaque structure. Nous pratiquons un loyer assez modique au regard de ce que apportons en termes d'installations (salles de réunion, de visioconférence, parking...). Ces installations peuvent être partagées avec nos locataires dans le cadre d'une convention.

Mme SOUSSAN-COANTIC:

A l'approbation des tutelles, des préfets de région et de la direction immobilière de l'Etat, il faut rajouter celle du contrôle budgétaire qui est prévue dans les circulaires.

M. GUTTON:

Je ne doute pas que cela ira vite avec le contrôle budgétaire parce que nous avons des relations régulières. C'est devenu très compliqué parce qu'il faut que nous travaillions avec tous les services de l'Etat de chaque département d'implantation de nos antennes, les RPIE (responsables de la politique immobilière de l'Etat dans chaque région), les tutelles... En revanche, le schéma que nous proposons est relativement simple. Nous répondons assez largement aux orientations qui ont été fixées par les gouvernements successifs. Une fois les dossiers envoyés à l'ensemble des tutelles qui ont été rappelées, nous reviendrons vers vous pour l'approbation formelle du schéma.

DÉCISIONS D'ATTRIBUTION DES AIDES

Point n°13

M. GOUSSET, premier vice-président :

La commission des aides (ex-commission Interventions) présidée par M. Le Goff s'est réunie le 19 octobre 2017 pour préparer ce point à l'ordre du jour.

M. Voisin va nous présenter les travaux de la commission, en commençant par la politique contractuelle.

M. VOISIN:

« En plus des contrats de baies algues vertes présentés en point d'information générale, la commission a examiné quatre nouveaux contrats territoriaux, trois avenants, trois présélections, une convention de gestion durable et deux conventions diverses.

Les quatre projets de contrats concernent des volets thématiques différents :

un contrat « milieux aquatiques » ;

- un contrat « pollutions diffuses » ;
- un contrat multithématiques ;
- un contrat de gestion quantitative.

L'ensemble des contrats territoriaux totalise 69,8 M€ de travaux, représentant 45,6 M€ d'aide de la part de l'agence.

Le contrat territorial de gestion quantitative Sèvre niortaise – Mignon (Deux-Sèvres) a fait l'objet d'une présentation en séance.

Il est important d'assurer que les opérations qui bénéficieront d'une aide de l'agence de l'eau contribueront bien à l'amélioration de l'état quantitatif et qualitatif des milieux.

Il est donc proposé de demander des garanties complémentaires dans le contrat avec :

- le renforcement du suivi des assolements des exploitations ; le suivi sera annuel alors qu'il était prévu un suivi bisannuel ;
- la réalisation d'un diagnostic individuel d'exploitation pour toutes les exploitations agricoles qui seront raccordées aux réserves de substitution, de façon à diversifier leur assolement vers des cultures moins impactantes sur la qualité de l'eau et la quantité;
- l'ouverture de l'accès à l'eau à de nouveaux irrigants, notamment de jeunes agriculteurs, pour favoriser la création de valeur ajoutée.

M. Rousseau a développé la position d'opposition des associations locales de la Sèvre niortaise qui considèrent qu'il s'agit de financer un projet de développement de l'irrigation et pas de substitution, sans anticipation vers une agriculture d'avenir moins polluante.

Mme Moraguez fait part de son avis réservé sur le volet « qualité » et souhaite disposer des résultats sur la qualité de l'eau (nitrates, pesticides) du programme Re-Sources depuis le début des actions (2007) sur la Sèvre.

Ce contrat a fait l'objet d'un vote se traduisant par : 5 abstentions, 1 voix contre, 10 voix pour. »

M. GOUSSET, premier vice-président :

Nous avons treize contrats territoriaux. Préalablement au vote, je souhaite aborder particulièrement le dossier de contrat territorial de gestion quantitative Sèvre niortaise – Mignon. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

M. ROUSSEAU:

Je maintiens les propos que j'avais pu émettre lors de cette commission Interventions. J'ai même d'autres éléments à fournir. Déjà, en finançant ou en s'engageant, on s'assoit sur l'avis de la cellule d'expertise qui n'a pas statué sur ce projet, qui n'a d'ailleurs pas été réunie ou encore constituée si j'ai bien compris.

Par ailleurs, les associations du marais poitevin, extrêmement actives, motivent leur avis défavorable à propos de ce contrat de gestion quantitative – comme elles l'ont déjà fait à la CLE de bassins versants – en disant que l'analyse actuelle est identique à celle du premier contrat de gestion, qu'elle est totalement déséquilibrée, en particulier au niveau du tableau de financement. Elles donnent les chiffres de 60,6 M€ pour le stockage et 1 M€ pour les économies d'eau en tous genres, financement de la chambre d'agriculture inclus.

La discussion qui porte sur le volume de référence surdimensionné est toujours en cours. Il s'agit d'un projet de développement de l'irrigation. Il y aurait d'ailleurs beaucoup à réfléchir concernant la mesure des infrastructures qui sont réalisées, au regard des prélèvements divers, notamment d'été. L'histoire a montré qu'elles ne peuvent être remplies ou qu'elles peuvent l'être mais partiellement. Des dérogations ont même été demandées, dont certaines ont été accordées par un préfet en Vendée.

Mon avis n'est pas modifié par la nouvelle présentation. Je reste opposé à ce contrat territorial. Nous attendons, eu égard à l'instruction du mois de juin 2015, que ces contrats évoluent et

prennent en compte les problèmes de protection environnementale. Il ne suffit pas de le dire. La vraie question porte sur les moyens pour le faire.

M. ALBERT:

Je vais répondre à M. Rousseau, comme je l'ai fait en commission. Je regrette que mon avis ne soit pas dans ce rapport. Je l'avais notamment donné à propos d'un contrat territorial qui a été signé par des syndicats d'eau majeurs sur les départements des Deux-Sèvres et de la Vienne, dont Eau de Vienne, avec des évolutions très importantes dans ce domaine.

Je ne rejoins pas du tout les propos de M. Rousseau quand il dit que c'est le même contrat qu'avant. En effet, de vraies valeurs, notamment des mesures compensatoires, ont été données. Je citerais juste l'exemple de ces 57 ha pour les milieux « faune sauvage », ce qui n'est pas neutre. Le CTGQ, à travers cela, montre son efficacité.

Par ailleurs, l'élevage était concerné par ces réserves d'eau dans une proportion de 40 %. Je disais en commission que si nous voulons mettre des céréales partout comme en Beauce, avec des cultures de colza ou de blé, dont des traitements sont bien plus impactants par rapport à l'élevage, il faut continuer dans ce domaine. Sur ces terres, il ne faut pas rêver, nous n'aurons pas forcément de l'herbe si nous n'apportons pas des aides importantes, notamment en matière d'irrigation. Je pense notamment à des éleveurs qui font de la luzerne et qui la revendent à d'autres éleveurs plus loin. Ainsi, au-delà des irrigants concernés, l'impact est beaucoup plus large.

Les syndicats d'eau ont bien compris la raison de la mise en place de ces réserves. Nous avons notamment mis dans l'arrêté, en tant que membres du CODERST (conseil de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques), des conditions très drastiques de remplissage des réserves pour ne pas avoir d'impact sur l'eau potable.

Ce dossier a été murement réfléchi et mené, avec du maraîchage biologique qui a été mis en avant. Pour moi, ce dossier coule de source ; ce n'est pas du tout le même contrat que nous avions auparavant.

M. BERTRAND:

L'AFB ne peut qu'encourager et promouvoir toutes les démarches d'économie d'eau qui sont mises en avant. Néanmoins, j'avais alerté en commission sur la réalité des volumes de référence sur lesquels sont basés les calculs d'économie actuels. Au regard des volumes prélevés ces dix dernières années, nous ne sommes pas tout à fait dans les valeurs qui permettent de fixer le volume de référence qui est calculé sur une période beaucoup plus large. Nous risquons de biaiser les présentations, la compréhension de la faisabilité de la chose, l'atteinte des volumes stockables, et surtout, la compatibilité avec le bon état des milieux. Faisons attention à cela, sachant que les investissements nécessitent d'être amortis, surtout dans un contexte de changement climatique.

Ensuite, dans la séquence « éviter, réduire et compenser », il faut surtout concentrer notre effort sur l'évitement qui est avant tout la réduction des prélèvements.

M. CHASSANDE:

Pour réagir aux propos de M. Bertrand, dans l'instruction du dossier au titre de la DREAL de bassin, nous avons juste vérifié la conformité au Sdage. Nous sommes arrivés à la conclusion que le dossier présenté était effectivement conforme au Sdage, y compris sur la manière d'appréhender les volumes prélevables. Cela ne constitue pas un avis par rapport à l'opportunité de la période. Par contre, en analyse juridique et au regard de la rédaction du Sdage, nous sommes arrivés à la conclusion que c'était compatible. Cela n'enlève rien au débat soulevé par M. Bertrand.

Mme MORAGUEZ:

Je voudrais m'associer aux propos de mon collègue. Le projet vise effectivement à conforter des volumes supérieurs à ceux qui ont été utilisés en 2015. J'entends bien qu'il y a eu un effort, c'est ce qui nous avait été présenté en commission par les agriculteurs, et qu'il faut prendre cela en

compte. Toutefois, les volumes qui nous sont proposés dans le dossier ne feront qu'accroître les terres irriguées, et donc l'impact sur la qualité de l'eau potable.

Je remercie les services de l'agence de l'eau qui ont répondu à ma demande d'information complémentaire sur les données qualitatives. On pourrait noter une tendance à l'amélioration. Cependant, je rappelle que cela fait deux ans que nous sommes plutôt dans une situation d'absence de pluviométrie sur le secteur. L'histoire a montré qu'à d'autres moments, quand les premières pluies importantes remontaient, la dégradation au final était toujours présente.

Avant de me réjouir trop fortement d'une amélioration de la qualité de l'eau, je pense qu'il faut rester prudent. Dans cet état d'esprit, je m'abstiendrai sur ce dossier.

Mme SCHAEPELYNCK:

J'étais intervenue en disant que le contrat avait reçu toutes les autorisations. Nous sommes bien dans une démarche pour conforter les exploitations agricoles dans leur autonomie. Nous sommes sur des exploitations agricoles à type plutôt d'élevage. Ainsi, cela permet de maintenir l'élevage. Nous avons eu toute une discussion autour de l'autonomie fourragère, en particulier l'introduction de nouvelles cultures, notamment le soja qui est une culture importée. Il fallait avoir une vision globale de l'économie sur les territoires. Puis, volume stocké ne veut pas dire obligatoirement volume consommé. Il s'agit d'adapter nos pratiques d'irrigation en fonction de la pluviométrie de l'année. C'est également à prendre en compte dans l'analyse.

M. DORON:

J'ai eu beaucoup de difficultés à appréhender l'aspect technique de ce dossier. Certes, je n'ai pas participé à la commission des aides. Néanmoins, je voudrais avoir quelques précisions sur les aspects techniques. Il a été souligné que nous sommes dans un exercice difficile, notamment par rapport à l'objectif de réduction de 80 % du volume jusqu'ici prélevé avec de très fortes tensions sur les milieux aquatiques.

L'objectif des projets de territoire, tel que c'est rappelé dans l'instruction gouvernementale du 4 juin 2015, c'est une gestion équilibrée de la ressource en eau et qui ne doit pas pénaliser la qualité de l'eau potable, avec la prise en compte des enjeux de qualité chimique et écologique des milieux aquatiques. Or, nous en arrivons actuellement à des sécheresses hivernales sur ces secteurs qui concernent trois départements. Par conséquent, les volumes prélevables ne sont pas sans conséquence puisqu'ils vont induire, pour permettre le remplissage, des prélèvements hivernaux qui apparaissent particulièrement pénalisants. Je voulais avoir des précisions sur cet aspect et sur la garantie de respect de l'objectif de réduction de 80 % des prélèvements pour l'irrigation.

Puis, je demande également des précisions concernant ce que l'on qualifie de développement sur le territoire de cultures à forte valeur ajoutée. Dans mon département, tout récemment, on a évoqué la culture à forte valeur ajoutée pour pouvoir irriguer des patates et des pommiers. Je ne suis pas persuadé que c'est de la forte valeur ajoutée.

Je voudrais également intervenir d'une manière un peu plus solennelle sur les aspects juridiques. J'attire l'attention des porteurs de projets sur ce dossier sur le fait que nous sommes face à une absence réelle de justification quant à la raison impérative d'intérêt public majeur. La jurisprudence indique que même si un projet présente, par sa nature même et par le contexte économique et social dans lequel il s'insère, un intérêt public majeur et si l'absence de solutions alternatives est démontrée, la Cour en déduit cependant qu'un tel projet ne peut constituer une raison impérative d'intérêt public majeur. Cette notion, au sens qui lui est donné par la jurisprudence, couvre au moins des justifications de santé publique et d'environnement. La condition est donc interprétée de façon particulièrement restrictive, si bien que les cas dans lesquels un projet peut répondre à des raisons impératives d'intérêt public majeur sont particulièrement rares. Ces projets auront sans doute des difficultés à le démontrer.

M. GUTTON:

Je distinguerais le volet réglementaire. Ce n'est pas le rôle de notre instance de remettre en cause une décision préfectorale, y compris sur la question des volumes. En revanche, face aux 70 % de

financement qui sont proposés, il me semble légitime que votre conseil d'administration puisse indiquer un certain nombre de points qu'il souhaite voir vérifiés dans la mise en place du projet.

Contrairement à des délibérations qui sont souvent assez courtes, en l'occurrence, vous avez des dispositions particulières. C'est une réponse apportée à des remarques que certains ont pu faire ici ainsi qu'à des observations d'opposants qui vont prochainement manifester sur le terrain contre le projet et contre une décision éventuellement favorable à ce contrat que vous prendriez.

Ce sont des suivis d'assolement chez les irrigants. On sait qu'il existe une inquiétude sur la qualité des diagnostics individuels d'exploitation pour s'assurer qu'il n'y a pas de dégradation sur la qualité des eaux. Nous avons également une ouverture à de nouveaux irrigants s'agissant d'une demande faite localement. Cela oblige à faire intervenir l'EPMP (établissement public du marais poitevin), l'organisme unique de gestion collective sur ce territoire.

Les volumes sont également évoqués. Au regard de ce qui s'est passé en Vendée cet hiver, il est indiqué que si jamais le préfet devait revenir sur l'arrêté du 23 octobre 2017, cela pourrait remettre en cause la décision qui serait prise en matière financière parce que l'expérience malheureuse de la Vendée est encore présente dans l'esprit de certains.

C'est l'ensemble des dispositions qu'il nous apparait important de faire apparaître dans ce contrat, et sans doute, une façon de répondre de manière anticipée à un certain nombre d'opposants qui manifesteront dans les jours qui viennent.

M. ROUSSEAU:

J'aurais une remarque à propos de la présentation du dossier de la commission Interventions. Un tableau évoque les grandes cultures ou la polyculture-élevage. Je ferais une comparaison avec le dossier qui nous avait été présenté sur les réserves du Clain, dans lequel nous avions une répartition par type de culture, selon l'occupation par rapport au projet. Nous avions une lisibilité. Celui qui est très sensible à cette question de l'élevage pourrait se construire un avis à partir du document. C'est un moyen pour l'administrateur critique d'avoir tous les éléments en main pour se forger une opinion.

Ensuite, l'instruction gouvernementale du mois de juin, de Mme Ségolène Royal, affichait quand même un certain nombre d'orientations. Maintenant, nous avons ces chiffres : 60,6 M€ pour le stockage et 1 M€ pour les économies d'eau. Les tableaux vont bien dans le sens de ces chiffres. Après, c'est une question de crédibilité. Les moyens accordés à une action font qu'elle est crédible ou pas.

M. GUTTON:

Les actions pour économiser l'eau ne sont pas celles qui coûtent le plus cher. Cela coûte éventuellement en rendement moindre pour l'agriculteur, donc c'est du revenu en moins pour lui. Toutefois, nous n'en représentons pas la valeur dans le document. Mettre moins d'eau, ce n'est pas une dépense qui peut apparaître budgétairement quelque part. Nous accompagnons essentiellement du conseil à l'irrigation. Ce sont éventuellement des matériels, des tensiomètres et autres appareils qui permettent de vérifier ce qui est apporté, puis le moment idéal pour l'apporter. Il s'agit de dimensionner les apports et ne pas faire de l'automatique toutes les semaines ou tous les quinze jours. C'est relativement peu coûteux. Nous sommes sur l'immatériel quand sur le stockage, nous sommes sur de l'investissement matériel lourd.

M. ROUSSEAU:

La question de l'efficacité se pose à ce moment-là. Quand vous avez stocké un mètre cube dans une retenue, c'est du concret, vous pouvez mesurer alors que de l'autre côté, c'est beaucoup plus évanescent.

M. GUTTON:

Des économies d'eau ont été largement effectuées. Cela a été rappelé dans le dossier. Les volumes d'eau apportés sont en forte réduction depuis plusieurs années. Je le dis sans prendre parti. Je regarde l'évolution de l'irrigation dans les différents départements du bassin Loire-

Bretagne. Les volumes ont baissé sur la Vendée et l'ex-région Poitou-Charentes. Dans beaucoup d'autres départements sur le bassin où l'irrigation s'est développée, les volumes se sont nettement accrus parce que la ressource était présente. Il suffit parfois de pomper, directement ou indirectement dans la Loire ou sur l'Allier pour faire de l'irrigation alors que la ressource en Poitou-Charentes et en Vendée est faible. C'est bien cela la difficulté.

Mme SCHAEPELYNCK:

Des techniques ont été mises en place avec des groupes d'agriculteurs pour mesurer l'efficience de l'eau. Ainsi, différents outils permettent d'apporter l'eau au bon moment pour les plantes. Cela a été développé depuis dix ans auprès de ces territoires. C'est pour cela que nous y avons ces tendances.

M. NOYAU:

Il est marqué, dans la délibération en page 15, une échéance 2021 pour réduire cette partie de volume prélevable. Est-ce que les réserves seront en fonctionnement en 2021 ? M. Gutton parlait de recours tout à l'heure.

M. GUTTON:

Il me semble que cet alinéa doit être celui de l'arrêté interpréfectoral.

M. GITTON:

L'arrêté unique d'autorisation de prélèvement délivré en 2016 à l'EPMP, en tant qu'organisme unique de gestion collective des prélèvements pour l'irrigation, définit ligne par ligne dans un tableau les différents sous-bassins. En colonne, vous avez les années, avec une diminution programmée des prélèvements dans certains sous-bassins, ceux dont nous parlons aujourd'hui, en considérant qu'en 2021, les volumes d'étiage ne pourront pas dépasser telle donnée.

Mme SCHAEPELYNCK:

Ne pourrait-on, à ce moment-là, rajouter : sous réserve de nouveaux délais liés à des contentieux ?

M. GUTTON:

Nous pourrions éventuellement évoquer, dans l'alinéa, un rattachement à l'arrêté interpréfectoral de 2016. Si celui-ci évolue, nous adapterons en conséquence, contrairement à l'alinéa d'après où nous affirmons notre désaccord si jamais le préfet veut passer outre son propre arrêté.

M. NOYAU:

On ne consomme pas de l'eau juste pour consommer. L'eau a un coût environnemental et financier, en plus de l'énergie qu'il faut pour irriguer. Tous les moyens sont en œuvre pour optimiser cette eau, pour qu'elle se retrouve au bon moment, au bon endroit. Il y a des volets climatiques qui existent.

M. GOUSSET, premier vice-président :

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je soumets au vote la délibération concernant la Sèvre niortaise – Mignon. Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ?

Contrat territorial gestion quantitative Sèvre niortaise – Mignon (Deux-Sèvres).
 Adopté à la majorité (3 voix contre, 23 voix pour, 3 abstentions).

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2017-252 du 9 novembre 2017.

M. GOUSSET, premier vice-président :

Nous avons douze autres contrats territoriaux. Je précise que le contrat territorial baie de la Forêt (Finistère) pourrait présenter un conflit d'intérêts, M. Le Goff étant élu. Néanmoins, il n'est pas présent. Aussi, Je vous propose de voter en bloc. Sur les douze contrats territoriaux restants, y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ?

Contrats territoriaux du plan gouvernemental de lutte contre les algues vertes 2.

Adoptés à l'unanimité.

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2017-241 du 9 novembre 2017.

Contrat territorial baie de la Fresnaye (Côtes-d'Armor).

Adopté à l'unanimité.

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2017-242 du 9 novembre 2017.

Contrat territorial baie de Saint-Brieuc (Côtes-d'Armor).

Adopté à l'unanimité.

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2017-243 du 9 novembre 2017.

Contrat territorial bassins versants de la Lieue de Grève (Côtes-d'Armor).

Adopté à l'unanimité.

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2017-244 du 9 novembre 2017.

Contrat territorial du Douron (Finistère).

Adopté à l'unanimité.

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2017-245 du 9 novembre 2017.

Contrat territorial Horn Guillec Keralle (Finistère).

Adopté à l'unanimité.

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2017-246 du 9 novembre 2017.

Contrat territorial Quillimadec – Alanan (Finistère).

Adopté à l'unanimité.

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2017-247 du 9 novembre 2017.

Contrat territorial baie de Douarnenez (Finistère).

Adopté à l'unanimité.

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2017-248 du 9 novembre 2017.

Contrat territorial baie de la Forêt (Finistère).

Adoptée à l'unanimité.

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2017-249 du 9 novembre 2017.

Contrat territorial de l'Elle Isole Laita (Finistère).

Adopté à l'unanimité.

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2017-250 du 9 novembre 2017.

Contrat territorial du bassin versant de la Chère (Loire-Atlantique).

Adopté à l'unanimité.

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2017-251 du 9 novembre 2017.

Contrat territorial de Choué et Brossac (Vienne).

Adopté à l'unanimité.

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2017-253 du 9 novembre 2017.

M. VOISIN:

« La commission a également examiné trois avenants et trois présélections.

Les trois avenants portent sur le renforcement des volets aquatiques, suite à une demande du conseil d'administration, sur les bassins versants de la Moine Sanguèze, de la Sèvre nantaise aval et des Maines.

Au total, l'impact financier de ces avenants représente un complément d'aide de l'agence à hauteur d'environ 1,2 M€. »

Sur proposition des services de l'agence, l'examen du contrat de Sage nappe de Beauce a été reporté à une prochaine réunion de la commission Interventions. »

M. GOUSSET, premier vice-président :

Y a-t-il des demandes d'intervention sur ces trois avenants ? Je soumets la délibération au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ?

 Avenant au contrat territorial de la Moine et de la Sanguèze – Volet « pollutions diffuses » (Maine-et-Loire, Loire-Atlantique).

Adopté à l'unanimité.

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2017-254 du 9 novembre 2017.

 Avenant au contrat territorial du bassin de la Sèvre nantaise aval – Volet « pollutions diffuses » (Loire-Atlantique, Vendée).

Adopté à l'unanimité.

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2017-255 du 9 novembre 2017.

 Avenant au contrat territorial du bassin des Maines – Volet « pollutions diffuses » (Loire-Atlantique, Vendée).

Adopté à l'unanimité.

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2017-256 du 9 novembre 2017.

M. GOUSSET, premier vice-président :

Nous avons également trois présélections. Concernant la présélection d'une opération territoriale sur le bassin versant du Haut Allier, je signale un conflit d'intérêts potentiel avec M. Gérault, vice-

président de l'établissement public Loire, qui ne prend donc pas part au vote. Y a-t-il des demandes d'intervention sur ces présélections ? Je mets les délibérations aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ?

Présélection d'une opération territoriale sur le bassin versant du Haut Allier.

Adoptée à la majorité (28 voix pour, une non-participation au vote).

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2017-257 du 9 novembre 2017.

Présélection d'une opération territoriale sur Ouest Cornouaille (Finistère).

Adoptée à l'unanimité.

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2017-258 du 9 novembre 2017.

 Présélection d'une opération territoriale regroupant les bassins versants des Assats, de l'Auzon, du Charlet, du Pignols, de Randanne et de la Veyre-Lac d'Aydat (2018-2019) (Puy-de-Dôme).

Adoptée à l'unanimité.

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2017-259 du 9 novembre 2017.

M. GOUSSET, premier vice-président :

Nous avons ensuite une convention de gestion durable et deux conventions diverses. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je soumets les délibérations au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ?

 Convention de gestion durable de la Gravière de Prépieux et de la boucle de Rivas (Loire).

Adoptée à l'unanimité.

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2017-260 du 9 novembre 2017.

 Avenant à la convention-cadre 2015-2017 relative au développement d'un indicateur de fonctionnement trophique du compartiment aquatique des zones humides (Forum des marais atlantiques, Union des marais de la Charente-Maritime, conseil départemental de Charente-Maritime et sites pilotes).

Adopté à l'unanimité.

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2017-261 du 9 novembre 2017.

Convention-cadre avec la région Centre-Val de Loire (CVL) et l'Ecopôle.

Adoptée à l'unanimité.

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2017-262 du 9 novembre 2017.

M. VOISIN:

« Concernant les aides, le dossier d'appui au développement de la gestion intégrée des eaux pluviales de la métropole de l'agglomération d'Orléans a été présenté en séance.

Ce projet atypique et novateur devrait permettre la réduction du volume d'eau acheminé aux ouvrages d'épuration par le réseau (40 % de déversement sans traitement, notamment par temps de pluie).

L'aide de l'agence portera uniquement sur les thématiques suivantes :

- animation :
- formation;
- sensibilisation et communication ;
- recherche et développement.

L'objectif est un développement généralisé des techniques alternatives sur le territoire de la métropole, voire du bassin.

Le dossier Terrena Poitou – Chasseneuil du Poitou, relatif à une aide pour l'investissement dans la construction d'un silo exclusivement bio pourrait voir son montant d'aide évoluer d'ici le conseil d'administration afin d'appliquer les plafonds du régime mobilisé SA 41 (post réunion, dossier reporté).

Concernant le dossier relatif à l'opération de repeuplement en saumon atlantique sur le bassin de la Loire, M. Rousseau s'interroge sur la provenance des alevins (géniteurs d'élevage ou capturés dans le milieu naturel).

M. Meyer confirme que les alevins seront bien issus de saumons sauvages et replace cette opération dans un contexte plus global, en expliquant la nécessité de retrouver une population viable. »

La liste de dossiers dérogatoires n'apporte pas de remarques particulières. Par contre, parmi les décisions modificatives relatives aux modalités initiales de versement, il y en a une qui demande un avis spécifique. Cela concerne la communauté de communes du Pays de Château-Gontier qui a fait un recours gracieux à la suite de la décision d'annulation du dossier pour démarrage anticipé des travaux et sur laquelle la commission a fait une proposition d'avis défavorable.

M. ROUSSEAU:

A propos des saumons, je suis satisfait de la présentation de la DREAL en réponse aux questions que j'avais posées en commission Interventions.

Toutefois, d'autres interrogations sont apparues concernant l'utilisation des œufs pour procéder à la reproduction. En fait, il apparaît que les quantités de saumons que l'on peut prélever dans la rivière pour obtenir des œufs sont limitées pour la protection de l'espèce. Nous sommes donc amenés à réhabiliter les saumons qui soit mourraient, soit retournaient en rivière. On les garde en eau douce, puis on les fait se reproduire une fois, deux fois ou trois fois. Ainsi, il y a deux sources d'œufs : ceux qui viennent directement de la rivière la première année et ceux qui sont reconditionnés. Les données statistiques à ce sujet démontrent qu'il y a facilement trois ou quatre fois plus d'œufs reconditionnés. Le document évoquait entre 700.000 et 820.000 alevins. J'ai noté une imprécision sur la provenance. Pour des questions de biologie, il est clair qu'il est absolument préférable d'avoir des œufs issus d'une première capture.

Ensuite, question de gros sous, il est indiqué que la ligne dans le contrat aurait quelque part été épuisée. Puisque l'agence apporte 40 % d'aide par rapport aux 600.000 € de la pisciculture de Chanteheux, comment allons-nous faire ?

M. DORON:

Il n'y a pas uniquement le problème des œufs, il y a aussi les alevins, les smolts et les adultes. Un groupe de travail a été initié par la DREAL dans ce domaine. Le cahier des charges a été modifié sensiblement, donc le marché également, tant sur le périmètre des prestations que sur le volume financier alors que c'était un appel d'offres. Certes, nous n'avons pas à juger et à préjuger de cet élément mais il n'empêche que c'est à prendre en considération.

Par ailleurs, ces opérations en 2018, si elles sont identiques à celles de 2017 pour les documents qui nous ont été donnés de connaître, à ce stade, aucun élément n'intègre les éventuelles conséquences des projets à venir sur Poutès. Le conseil d'administration a vu le projet le 22 juin dernier, sauf que le 8 juillet, c'est un nouveau projet qui nous était présenté. Il y a une interférence très sensible entre les opérations de repeuplement et le problème du dossier de restauration de la continuité écologique. Tout à l'heure, quand je parlais de la pertinence de l'intervention et que nous

avions demandé à ce que l'Etat se mette en ordre de marche, notamment sur la SRCE, cela faisait un peu partie de cette allusion amicale de ma part.

Tout cela, c'est pour dire qu'il reste un certain nombre d'interrogations. Je vous invite à consulter le document Actions phares 2016 qui intéresse la station LOGRAMI (Loire grands migrateurs). On s'aperçoit que l'impact de Poutès est de plus en plus prégnant, avec une chute des effectifs en matière de recrutement en géniteurs, qui interfère bien sur la réalisation du cahier des charges et sur le niveau de prélèvement fixé à 15 % maximum des géniteurs à Vichy.

Le dossier Poutès, j'espère que nous allons en sortir un jour parce que cela fait plus de trente ans que cela dure.

M. CHASSANDE:

La ligne générale, c'est une évolution. Depuis deux ans, nous avons acté, négocié et obtenu de réduire considérablement les géniteurs enfermés, donc reconditionnés. C'est une nouveauté. Dans une de nos réunions de concertation, nous sommes arrivés à cela. Cela ne veut pas dire qu'il n'y en a plus du tout. En revanche, il n'y a que du géniteur sauvage direct, donc non reconditionné sur l'Allier et c'est une règle stricte. Il n'est pas question de déroger à cela. En même temps, il n'y a pas assez de géniteurs sauvages « première génération » pour l'ensemble du repeuplement. Nous acceptons que sur certains affluents, il puisse y avoir quelques géniteurs enfermés, donc une génération suivante. Ce n'était pas la règle avant. Ainsi, nous avons beaucoup amélioré le système. C'est cela qui est présent au cahier des charges. Par contre, sur l'Allier, c'est strict.

M. BODARD:

J'avais une question à poser aux spécialistes. Je suis très inquiet concernant les poissons en Loire, notamment avec la prolifération de bancs de silures. J'ai travaillé avec notre collègue Boisneau à l'occasion des conférences sur le saumon. Si nous lançons ce genre d'opération et qu'en même temps, nous ne nous occupons pas sérieusement des prédateurs, je suis un peu inquiet. Qu'en est-il exactement ?

M. ROUSSEAU:

De quel prédateur s'agit-il ? Cela peut être les silures, comme cela peut être les cormorans, les mouettes... De toute manière, l'état biologique de la Loire moyenne est une catastrophe.

M. DORON:

Les silures posent souci quand ils sont bloqués par des obstacles, que la continuité écologique n'est pas respectée et qu'ils se situent en aval des ouvrages. En l'occurrence, il peut y avoir une prédation importante. Si nous avancions sur les autres compartiments environnementaux, les silures ne constitueraient plus un problème.

M. GOUSSET, premier vice-président :

Je vous propose de voter en bloc toutes les délibérations relatives aux interventions, à moins qu'il y ait des demandes de vote séparé. Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ?

 Saint-Flour communauté (Cantal) – Reprise de décision de contrôle d'installations d'assainissement non collectif neuves/réhabilitées 2015.

Adoptée à l'unanimité.

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2017-263 du 9 novembre 2017.

 Saint-Flour communauté (Cantal) – Reprise de décision de diagnostics d'installations d'assainissement non collectif 2015.

Adoptée à l'unanimité.

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2017-264 du 9 novembre 2017.

 Commune de Moëlan-sur-Mer (Finistère) – Extension du réseau d'assainissement collectif dans le secteur de Merrien.

Adoptée à l'unanimité.

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2017-265 du 9 novembre 2017.

 Agglomération du Choletais (Maine-et-Loire) – Animation relative à l'utilisation non agricole des produits phytosanitaires (année 2017).

Adoptée à l'unanimité.

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2017-266 du 9 novembre 2017.

 Fredon Auvergne (Puy-de-Dôme) – Reprise de décision d'aide relative à la réduction des traitements phytosanitaires sur les communes du bassin versant (année 2014 – contrat territorial Lembronet).

Adoptée à l'unanimité.

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2017-267 du 9 novembre 2017.

Communauté de communes Presqu'île de Crozon – Aulne maritime (Finistère) –
 Reprise de la décision d'aide relative au schéma directeur eau potable.

Adoptée à l'unanimité.

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2017-268 du 9 novembre 2017.

 Syndicat mixte de production de la côte d'Emeraude Eau du Pays de Saint-Malo (Illeet-Vilaine) – Réalisation d'une canalisation de transport d'eau potable sous la Rance Maritime entre le réservoir de Richebois et le réservoir de Blanche Roche.

Adoptée à l'unanimité.

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2017-269 du 9 novembre 2017.

 Commune de Charolles (Saône-et-Loire) – Réhabilitation du traitement de la source de Maupré.

Adoptée à l'unanimité.

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2017-270 du 9 novembre 2017.

■ Labo Centre France SAS (Puy-de-Dôme) — Création d'une station d'épuration physicochimique des eaux résiduaires de process de fabrication.

Adoptée à l'unanimité.

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2017-271 du 9 novembre 2017.

 Partenaires des plans de développement rural régionaux (PDRR) et de la mise en œuvre du régime notifié SA 39-618 — Financement d'investissements agroenvironnementaux en 2017 dans le cadre des contrats territoriaux et de la mise en œuvre du plan Ecophyto.

Adoptés à l'unanimité.

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2017-272 du 9 novembre 2017.

 SAFER Poitou-Charentes – Préacquisition de 22 ha de zones humides en vue d'une rétrocession au Conservatoire des espaces naturels de Poitou-Charentes.

Adoptée à l'unanimité.

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2017-273 du 9 novembre 2017.

 Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) Concarneau (Loire-Atlantique) – Mise en œuvre du réseau de contrôle de surveillance de la DCE pour les masses d'eaux côtières du bassin Loire-Bretagne.

Adoptée à l'unanimité.

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2017-274 du 9 novembre 2017.

 Ifremer (Loire-Atlantique) – Mise en œuvre du réseau de contrôle de surveillance de la DCE pour les masses d'eau côtière du bassin Loire-Bretagne – Année 2018.

Adoptée à l'unanimité.

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2017-275 du 9 novembre 2017.

Syndicat mixte du bassin versant de l'Ille et de l'Illet (Ille-et-Vilaine) – Recours gracieux relatif à l'aide portant sur une étude préalable à l'effacement du barrage du pont de Saint-Germain-sur-l'Ille.

Adopté à l'unanimité.

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2017-276 du 9 novembre 2017.

M. GOUSSET, premier vice-président :

Nous avons un point à l'ordre du jour relatif au pôle Dream. Un document, qui figure en page 17, nous a été remis sur table. Le pôle Dream a demandé une subvention pour l'organisation d'un colloque qui aura lieu en février 2018, relatif à la déclinaison du changement climatique aux problématiques locales de l'eau. Cette demande n'a pas pu être examinée par la commission des aides puisqu'elle a été déposée deux jours après. Il est proposé exceptionnellement directement au conseil d'administration d'accepter ou de ne pas accepter le financement de cette opération.

M. GUTTON:

De toute façon, c'est un dossier qui devait remonter en conseil d'administration puisqu'il concernait un membre. La contrainte, c'est surtout qu'il s'agit d'un projet de colloque qui se tient en février 2018. En réalité, il n'y avait pas de réunion du conseil d'administration pour l'examiner. Maintenant, il y en a une. Je vous propose de l'inscrire à la commission des aides du 5 décembre et au prochain conseil d'administration, sans avoir toutefois l'avis de la commission des aides à l'ordre du jour du conseil d'administration.

M. GOUSSET, premier vice-président :

Maintenant, nous avons une décision d'attribution d'aides à la suite de la commission Communication et Action internationale du 12 octobre. M. Saquet va rendre compte des travaux de la commission.

M. SAQUET:

« La commission Communication et Action internationale du comité de bassin Loire-Bretagne s'est tenue le 12 octobre 2017 au siège de l'agence de l'eau sous la présidence de M. Taufflieb.

L'ordre du jour du volet international était le suivant :

- actualités internationales ;
- construction du 11^e programme ;
- analyse des demandes d'aides émanant d'organisations non gouvernementales ou de collectivités locales de notre bassin.

Le point relatif aux actualités internationales a été l'occasion d'aborder quatre sujets :

- La visite d'une délégation burkinabé à l'agence de l'eau les 6 et 7 juillet 2017 : le comité de bassin du 6 juillet a été l'occasion de signer un nouveau protocole d'accord entre l'agence de l'eau du Nakanbé et l'agence de l'eau Loire-Bretagne. Le lendemain, la délégation a pu découvrir le territoire de Clermont Auvergne Métropole, avec la visite de trois opérations financées par l'agence de l'eau Loire-Bretagne l'usine d'épuration des Trois Rivières, la renaturation de la rivière de l'Artière, le bassin de stockage-restitution des eaux usées des Vergnes. Des visites de terrain très appréciées, qui ont permis à nos partenaires de voir comment les priorités du bassin étaient mises en œuvre. A noter toutefois que la commission a regretté qu'à l'occasion des visites de terrain organisées pour des délégations étrangères, les membres du comité de bassin présents sur le territoire ne soient pas informés. Une information sera faite à l'occasion des visites à venir de délégations étrangères sur l'extranet des instances.
- La mission qui s'est déroulée au Brésil entre les 21 et 29 août 2017 et qui a permis d'accompagner la dynamique actuellement en cours au sein de l'Etat : à l'occasion de la mission, la secrétaire d'Etat à l'environnement a saisi l'opportunité du séminaire organisé dans le cadre du partenariat pour présenter le projet de loi sur la création d'une agence de bassin au sein de l'Etat du Rio Grande do Sul, devant les représentants des comités de bassin.
- Le partenariat avec le Laos pour lequel une demande pour l'engagement d'une quatrième phase a été faite: la réunion de la commission a été l'occasion de faire un bilan synthétique du partenariat engagé en 2011. Il s'est traduit par un certain nombre de résultats importants, comme la définition d'un plan d'action dans le bassin pilote de la Nam Ngum, la création d'un comité de bassin dans ce même bassin pilote, ou encore, le développement d'un système d'information sur l'eau du Laos.
- Le partenariat avec l'Union du Myanmar, pour lequel une demande pour l'engagement d'une deuxième phase a été faite: la situation intérieure de l'Union du Myanmar est marquée par un évènement grave; la minorité ethnique des Rohingyas est contrainte de se réfugier au Bangladesh pour fuir les persécutions (plus de 500.000 personnes). Après débat et vote, la commission a proposé la poursuite du partenariat, sous réserve d'une position officielle de la France quant à la suspension de toutes coopérations bilatérales (2 voix se sont exprimées pour l'arrêt du partenariat). Aux dernières nouvelles, la poursuite du partenariat est confirmée.

Le deuxième point portait sur la préparation du 11^e programme afin d'avoir un premier échange sur les principes et les orientations du travail en matière d'aides internationales. Pour mémoire, un séminaire le 1^{er} février 2017 à l'Assemblée nationale a permis de lancer la réflexion. Il a réuni les élus des comités de bassin concernés par la politique internationale, les chargés de mission de chaque agence de l'eau, la direction de l'eau et de la biodiversité et les principaux partenaires. Depuis, deux réunions du groupe interagences regroupant les six agences de l'eau ont permis d'avancer sur le sujet.

Un certain nombre d'améliorations, de toilettage ou de maintien ont été présentés à la commission, qui a acté les principes proposés. Sur cette base, la commission sera amenée à examiner une version projet de documents de cadrage des aides à l'internationale à l'occasion de la commission Communication et Action internationale de fin janvier 2018.

Concernant le point relatif aux demandes d'aides, 38 dossiers ont été présentés pour un montant cumulé de 1.824.929 €.

Les membres de la commission ont donné un avis favorable pour les 38 dossiers présentés. Le montant des demandes excède de 753.031 € l'enveloppe budgétaire pour l'action internationale au titre de 2016. Aussi est-il proposé de reporter l'engagement de certains dossiers en janvier 2018 sur l'enveloppe budgétaire 2018 afin de rester dans la limite de l'enveloppe encore disponible en 2017 (1.071.898 €). »

M. TAUFFLIEB:

Concernant le problème du Myanmar, entretemps, nous avons eu la position officielle du Ministère des Affaires étrangères, dont j'extraie les deux lignes qui nous intéressent : « Nous insistons sur la poursuite des actions de coopération de long terme et l'objectif est de poursuivre toutes les coopérations civiles de long terme qui participent au développement de la Birmanie ». « Nous avons émis les réserves que vous pouvez comprendre, dans l'aspect humain, au regard de la difficulté que représentait la situation. Maintenant, la position politique de l'Etat étant ce qu'elle est, nous avons poursuivi cette action ».

M. GUTTON:

En revanche, les agents de l'agence de l'eau qui assurent la mission ont, pour l'instant, souhaité suspendre leur participation. Par conséquent, nous avons reporté la mission qui devait être assurée au mois de décembre par les deux agents de l'agence de l'eau qui suivent cette coopération. Les agents de l'agence de l'eau sont courageux. Je ne suis pas certain que ce soit le risque qui les fasse fuir, d'autant qu'ils ne se déplacent pas dans les zones les plus difficiles. Je crois que c'est plutôt pour un problème éthique.

M. GOUSSET, premier vice-président :

Je propose de voter la délibération qui figure en page 86 du dossier de séance. Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ?

Attribution des aides internationales, humanitaires et coopération institutionnelle.

Adoptée à l'unanimité.

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2017-278 du 9 novembre 2017.

RECOURS GRACIEUX DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CHÂTEAU-GONTIER

Point n°14

M. GERAULT:

Je voudrais intervenir au sujet de la commune de Château-Gontier. J'ai été interpellé par les élus qui ne comprennent pas la décision. Une demande a bénéficié d'une autorisation de démarrage anticipé des travaux, déposée en février. Les travaux ont commencé un mois avant la délibération

effective. Les élus reconnaissent qu'il y a un problème dans la procédure. Toutefois, il semble qu'un accord de principe a été voté fin 2016 concernant une possibilité de démarrage. Finalement, un mois après, on considère que ce n'est plus possible. Je ne comprends pas la raison d'un refus de cette délibération.

M. GUTTON:

En fait, ils ont engagé leur réflexion sur la remontée des compétences en matière d'eau et d'assainissement au niveau communautaire. La Mayenne est un des départements, avec le Maine-et-Loire, qui ont poussé l'agence à faire évoluer son dispositif d'aide en février 2017 pour accompagner ce type de démarche. Cela n'existait pas dans notre dispositif d'aide. Tout cela s'est passé à l'automne 2016. Ils ont bénéficié d'une autorisation à commencer les travaux en 2016 mais après qu'ils aient délibéré. Ils ont passé commande au cabinet d'études avant de recevoir cette lettre de dérogation et avant même que le conseil d'administration de l'agence ne mette en place un dispositif d'accompagnement.

Après, le conseil d'administration peut déroger à ses propres règles. Néanmoins, je rappelle que c'est exactement le travail des services de l'agence de veiller à ce que les règles que vous arrêtez soient mises en œuvre. Si nous commencions à ne pas les appliquer à la lettre, j'engagerais ma responsabilité.

M. GERAULT:

Il s'agit d'un recours gracieux dans un cas particulier. Il y a le texte et l'esprit du texte. Une dérogation a été donnée. Il existe un problème de délai. Ce n'est pas un problème de remise en cause. Je ne peux pas laisser dire cela. Sinon, dans ce cas-là, il n'y a pas de recours.

M. GUTTON:

L'instruction que je donne aux services de l'agence, c'est d'appliquer et de veiller à respecter les règles telles qu'elles sont fixées par le conseil d'administration. Ce n'est pas aux services de l'agence de déroger aux règles du conseil d'administration. Quand nous sommes sollicités, nous rappelons aux porteurs de projets les règles et les raisons pour lesquelles le dossier ne peut pas être retenu. Après, le conseil d'administration peut déroger à ses propres règles. J'appelle simplement l'attention sur le fait qu'il faut le faire de façon appuyée. Nous l'avions fait jusqu'à présent dans des cas de force majeure, notamment pour un problème de fonctionnement. L'erreur étant humaine, le conseil d'administration, à ce moment-là, peut tenir compte de facteurs extérieurs que nous ne pouvons pas prévoir dans nos règles d'intervention.

Bernadette Doret va nous repréciser le calendrier.

Mme DORET:

Il s'agit effectivement d'un dossier un peu particulier. Quand il a été déposé, l'agence n'avait pas de modalités pour aider ce projet. Les modalités ont été votées au conseil d'administration en février 2017. La collectivité avait une urgence à démarrer l'étude à la suite de la demande faite par les services de l'Etat. C'est la raison pour laquelle nous avons accordé une autorisation de démarrage anticipé des travaux une fois que nous avons eu l'assurance que le dispositif nouveau serait adopté. Par contre, le marché a été signé avant que la collectivité ne reçoive la lettre d'autorisation de démarrage anticipé.

M. GERAULT:

Finalement, vous jouez sur les délais.

M. GUTTON:

Nous faisons une lettre d'autorisation à commencer les travaux. C'est cette lettre qui vaut même si le conseil d'administration n'avait pas délibéré. Nous essayons d'être équitables, ce qui est difficile. Certes, nous sommes dans un contexte particulier de réorganisation des collectivités ; certains

départements semblent aller plus vite que d'autres en matière de transfert de compétences. C'est au conseil d'administration de se prononcer sur ce point, s'il accepte une dérogation ou pas.

M. LUCAUD:

De quel montant était la somme demandée par cette collectivité ?

Mme DORET:

Je vais essayer de vous le retrouver précisément. L'aide a bien été accordée. C'est au moment où il a fallu la payer que nous avons dû annuler la décision.

M. GUTTON:

Cela représente quelques dizaines de milliers d'euros. Il s'agit d'une étude. Cela dit, je constate que les études d'accompagnement des collectivités en matière d'eau potable et d'assainissement sont assez lourdes. Ce ne sont pas de petites études.

M. GOUSSET, premier vice-président :

Nous avons une délibération en page 72 du dossier de séance qui propose de refuser ce recours gracieux, donc de l'annuler. Je vais la mettre aux voix. Qui s'abstient ? Qui s'oppose ?

 Annulation du recours gracieux de la communauté de communes du Pays de Château-Gontier (Mayenne) – Etude de transfert des compétences eau potable.

Adoptée à la majorité (15 voix pour, 14 voix contre).

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2017-279 du 9 novembre 2017.

DIVERS

M. GOUSSET, premier vice-président :

Je vous rappelle les rendez-vous de fin 2017 :

- le 5 décembre : commission des aides ;
- le 7 décembre : conseil d'administration ;
- le 11 décembre : comité de bassin.

Ce comité de bassin revêtira une importance particulière puisqu'il procèdera à la désignation des représentants des collectivités territoriales et des usagers à notre conseil d'administration. Ce comité de bassin devra aussi procéder aux élections du président, des deux vice-présidents et des présidents de commissions. Il examinera le compte financier 2017, et éventuellement, les premiers équilibres du 11^e programme.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14h15.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion le jeudi 9 novembre 2017

(à 10 h 00 à Agence de l'eau Loire Bretagne - Sologne)

Membres et assistants de droit

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
	P	M. ALBERT Philippe	f-	
	P	Mme ANTON Stéphanie	Chita Patrice	M. FAUCHEUX Benoît
	Р	M. BERTRAND Patrick		
	Р	M. BODARD Philippe	Phulm	
	А	Mme BOUYGARD Anne R. par Mme Françoise MORAGUEZ	Start	
	P	M. BRUGIERE Marc	Ma.	
	Р	M. CHASSANDE Christophe		
	Р	M. DORON Jean-Paul		•
Excusé	A	M. DUFRESNOY Philippe		71
Excusé	A	M. FAUCHEUX Benoît		
	Р	M. FAUCONNIER Jean-Michel	MIS	\$
Excusé	А	M. FLEUTIAUX Claude		,

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
	А	M. GAILLET Jean-Roch R. par M. Guy FRÉMAUX		M. GRELICHE Patrice M. FLEUTIAUX Claude
	А	M. GAMACHE Nicolas		
Excusée	А	Mme GAUTHIER Odile		
+ chauffeur	P	M. GERAULT Laurent		
1 ^{er} vice- président	P	M. GOUSSET Bernard		M. MERY Yoann
Excusé	А	M. GRELICHE Patrice		
	P	M. LE BESQ Rémi	3	
Excusé	А	M. LE GOFF Roger		
Excusée	А	Mme LE SAULNIER Brigitte		
	Р	M. LEDEUX Jean-Louis	Contract	
Excusée	Α	Mme LEFEBVRE-RAUDE Dominique		
	Р	M. LUOAUD Laurent	1	
Excusé	Α	M. MERY Yoann		
	Α	M. NAVEZ Marc R. par Mme Pascale FERRY		M. SELLIER Guillaume Mme GAUTHIER Odile
	Р	M. NOYAU Philippe		
	Р	M. ROBERT Jean-François	7 Ahr	- >1

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
	Р	M. ROUSSEAU Bernard	Rouncou	
	P	M. SAQUET Christian	Latin	
	P	Mme SCHAEPELYNCK Catherine	5	
Excusé	А	M. SELLIER Guillaume	0	
	А	M. SPECQ Bertrand R. par M. Frédéric WICKER	the state of the s	
	Р	M. VOISIN Jean-Bernard	Visi	

MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES							
TOTAL	29						

Présents : 23 Dont représentés : 4 Pouvoirs donnés : 6 Absents : 11

Quorum 1 / 2 de 34 = 17

	ASSISTANTS DE DROIT	EMARGEMENT
Р	M. GUTTON Martin	
 P	Mme PAILLOUX CHRISTINE	Could.
Р	M. PELICOT Joël	- At-
Р	Mme SAILLANT Simone	f
Р	Mme SOUSSAN-COANTIC Jocelyne	A som

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion le jeudi 9 novembre 2017

(à 10 h 00 à Agence de l'eau Loire Bretagne - Sologne)

Participent également

NOM	EMARGEMENT
Mme CLERMONT-BROUILLET Florence	
M. TAUFFLIÉB Eric	Pess

<u>Agence</u>

		NOM	EMARGEMENT
	Р	Mme BERNARD Catherine	Med .
	Р	M, CAMPHUIS Nicolas-Gérard	M lang L
	P	Mme DETOC Sylvie	will
	Р	Mme DORET Bernadette	(excel)
	Р	M. GITTON CLAUDE	4
	P	M. GOUTEYRON Philippe	
	P	M. JULLIEN David	
	Р	Mme KERVEVAN Carole	A
Ne déjeune pas	Р	M. MERCIER Yannick	

	ı	NOM	EMARGEMENT
	Р	M. MORVAN Jean-Pierre	
	Р	M. RAYNARD Olivier	
	Р	Mme REVERCHON-SALLE Sandrine	
Ne déjeune pas	Р	Mme ROBILIARD Marion	A
	Р	Mme SPILLIAERT-OGER Sophie	- Son
	Р	M. VIDEAU Vincent	

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 9 NOVEMBRE 2017

ÉMARGEMENT	M							
DONNE POUVOIR A	H. Gerault							
HEURE DÉPART	MAR	na Anh						
PRÉNOM	Jean Frayois	Laurent						
NOM	ROBERT	LN CAVO						
COLLEGE	CT	CT	,					